La Rochelle, janvier 2021

# Les activités agricoles du Pôle Marennes Oléron

Diagnostic agricole dans le cadre de la révision du SCOT

TERRES d'AVENIR

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Formation

Document réalisé par :Jérôme MOUSSEAU (chargé de mission aménagement)
**Audrey GORNARD** (assistante du service Territoire), **Elisa MOCQUERY** (assistante cartographe), **Jean-Philippe BERNARD** (Mission Innovation)

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME

# Sommaire


1 Préambule ..... 1
1.1 Objectifs du diagnostic agricole ..... 1
1.2 Méthodologie ..... 1
1.3 Limites de la méthode ..... 3
2 et Evolution des activités agricoles et salicoles ..... 4
2.1 L'activité agricole ..... 4
2.2 L'activité salicole ..... 5
2.3 Typologie des exploitations ..... 6
2.3.1 Critères définissant la typologie des exploitations. ..... 6
2.3.2 Deux territoires à vocation agricoles très différentes ..... 6
3 Les surfaces agriColes ..... 8
3.1 Les surfaces agricoles et leurs usages ..... 10
3.1.1 Les prairies ..... 12
3.1.2 L'irrigation et les épandages d'effluents agricoles ..... 13
3.1.3 L'agriculture biologique (AB) ..... 13
3.2 Les surfaces salicoles ..... 14
4 La diversification des activités agricoles ..... 15
4.1 Des circuits courts différemment développés ..... 16
5 Les actifs ..... 17
6 Formes juridiques et pérennité des structures ..... 18
6.1 Les exploitations agricoles ..... 18
7 Evolution et projets des exploitations ..... 20
7.1 Evolution ..... 20
7.2 Les projets ..... 21
7.3 La dynamique d'installation ..... 22
8 Identification du potentiel agronomique des sols ..... 23
8.1 Méthode d'évaluation du potentiel agronomique des sols ..... 23
8.2 Application au pôle de Marennes-Oléron. ..... 24
8.2.1 Les principaux types de sol du le pôle Marennes Oléron ..... 24
8.2.2 Les données climatiques : station de La Rochelle ..... 27
8.2.3 Choix de l'occupation culturale. ..... 27
8.2.4 Analyse des résultats de simulation : quel potentiel agronomique pour quel sol ? ..... 28
8.2.5 Du potentiel agronomique au potentiel agricole ..... 28
*8.3* Un outil au service du projet agricole : « *La Charte agriculture, urbanisme et territoire* » ..... 30
8.4 Les objectifs du SCOT de 2005 et les enjeux agricoles ..... 33
9 L'avis des « personnes qualifiées» ..... 34

10 Les atouts et faiblesses du territoire ..... 39
11 Synthèse et définition de la zone agricole ..... 43
11.1 Un territoire agricole dynamique ..... 43
11.2 Des enjeux à relever ..... 43
11.3 Définition de la zone agricole ..... 44

Annexes ..... 45

# 1 PREAMBULE

## 1.1 Objectifs du diagnostic agricole

Le pôle Marennes Oléron (PMO) a engagé la révision du SCOT de son territoire. Les activités agricoles sont reconnues comme un enjeu pour le territoire dans leur transcription dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable débattu en juillet 2019 dans l'axe « CONFORTER LES ACTIVITES PRIMAIRES LOCALES, EN ARTICULATION AVEC UNE ACTIVITE TOURISTIQUE FORTE (DANS UN CONTEXTE CONTRAINT)».
Le Pôle souhaite conduire une analyse agricole de son territoire pour identifier les enjeux et besoins en matière agricole dans son document de planification.

L'objet de ce diagnostic est :
- d'établir un diagnostic des activités agricoles, des besoins et enjeux pour le développement économique de l'agriculture du Pôle Marennes Oléron,
- de proposer des objectifs de protection et de mise en valeur des espaces agricoles,
- d'identifier les atouts et les points à conforter.

Il contribuera à proposer :
- les orientations générales pour le développement des espaces agricoles,
- d'identifier les conditions du développement équilibré des activités économiques agricoles,
- d'identifier et de proposer les espaces agricoles à préserver au regard de leurs enjeux socio-économiques et environnementaux (espace agricole pérenne).

## 1.2 Méthodologie

Le diagnostic agricole est établi à partir de deux éléments : le premier est la description des activités agricoles actuelles situées sur le PMO, le second est l'analyse des enjeux et attentes de « personnes qualifiées[1] », conduisant des actions sur le territoire.

- Descriptions des activités agricoles :

C'est l'analyse des données d'exploitations recueillies par enquêtes sur la CCBM et issues de la CCIO pour l'ile d'Oléron. Elles permettront de caractériser la typologie des activités agricoles, les tendances d'évolutions et les enjeux actuels. Une mise en perspective sera établie à partir de données exploitables.
Les données utilisées dans cette analyse sont issues des sources suivantes :
- la « source enquête » est celle issue des rencontres individuelles effectuées sur la CCBM où 58% des exploitants ont participé aux enquêtes sur la base du volontariat, soit 31 entreprises agricoles. Ces informations figurant annexe n° 1, ont été recueillies en 2019.

[1] Les « personnes qualifiées » sont des acteurs du territoire ayant des activités, des missions, des compétences en lien avec l'agriculture du territoire. Elles sont membres de coopératives agricoles, de collectivités locales, d'associations.

- La « source CCIO » est constituée des données transmises par la CCIO sur les exploitations, établies en 2015.
- La source « CA17» qui est une base interne à la Chambre d'agriculture, départementale, actualisée au fil du temps, dont l'utilisation ne peut être qu'anonyme. Les informations liées aux exploitations du territoire du PMO permettront de compléter les autres sources de données.
- Le RPG, Recensement Parcellaire Graphique de 2017, dont les données sont anonymes, permet d'analyser l'occupation du sol,
- Les données « OCS_PMO_18 » issue du PMO : ce sont les données de l'usage du sol sur le territoire, établies en 2018.
- La source « ADASEA 2007 » qui a réalisé un diagnostic sur le PMO traitant du devenir des exploitations agricoles,
- Les données statistiques Agreste.

- La vision des personnes qualifiées

C'est à travers la conduite d'entretiens auprès de ces personnes que leurs visions, leurs attentes et leurs enjeux ont été recueillis à propos du développement des activités agricoles du PMO.
Ces personnes qualifiées ont été déterminées par le PMO et la Chambre Régionale d'Agriculture de Charente-Maritime : elles ont été choisies pour leur représentation d'organisation agricole et leurs actions et interventions en terme agricole.
Le guide d'entretien dont la trame figure en annexe n° 2 a été construit à partir des attentes du PMO visant à recueillir l'avis des interlocuteurs sur les thèmes suivants :

- A partir de la situation actuelle et des projets connus, quelles peuvent être les ambitions agricoles du territoire pour 2030/2040 ?
- Quelles sont les conditions d'une cohabitation harmonieuse entre activités agricoles, habitat, tourisme et autres usages de l'espace ?
- Quels sont les liens à valoriser entre la protection des continuités écologiques de la biodiversité et de la ressource en eau et les activités agricoles ?

L'analyse de ces entretiens permet de dégager une vision du territoire agricole de chaque acteur pour en dégager des tendances d'évolutions.

Liste des personnes qualifiées rencontrées :
CCIO : Ethel GAUTHIER (mission agriculture durable), Bastien JOUTEAU (mission foncier)
CCBM/CARO : Vérane PAGANI (grand projet Marais de Brouage)
Président du GIEE / éleveur : Frédéric GORICHON,
CARO / Président Syndicat de marais : Jean-Marie GILARDEAU
GEDAR Oléron / MOPS / Coopératives d'Oléron viticole, d'approvisionnement : Cécile NADREAU, Christine NADREAU, Fabrice THEMIER, Vincent LIBNER, Philippe GUINNEAU, Emeline MARIO
Coopérative de St Agnant : M GUILBAUD (directeur)
Coopérative Océalia : Yvette THOMAS (administratrice), Hervé GUITON (responsable de secteur)
GEDAR,
GAB 17 , Léa CUBAYNES
GIEE , Clara LAURENT
AFP Brouage , Carlos ORIGLIA
Re des Marais, Pauline GERMANEAU

## 1.3 Limites de la méthode

Les analyses statistiques utilisent des données statistiques établies sur des périodes différentes de 2007 à 2019.

Les enquêtes individuelles réalisées en 2018/2019 sont basées exclusivement sur le volontariat des exploitants agricoles, et se sont faites sur la CCBM. Avec 58,4% de réponses aux enquêtes réalisées, ces résultats sont donc représentatifs des activités agricoles dans l'analyse des tendances.

Pour la CCIO, l'analyse est établie à partir des informations fournies par la CCIO.

L'analyse plus détaillée des enquêtes sur la CCBM est faite en utilisant les réponses formulées.
Tous les exploitants n'ont pas répondu à toutes les questions de l'enquête. Le choix pour l'analyse des résultats a été de ne pas prendre en compte les « non réponses ». Les résultats présentent donc des totaux de réponses parfois différents du nombre d'enquêtes totales réalisées.

La comparaison des résultats avec l'analyse ADASEA 2007 permet d'analyser les tendances d'évolutions. L'analyse de l'ADASEA a été conduite par jurys communaux et non par enquêtes auprès de l'ensemble des exploitants.

# 2 ET EVOLUTION DES ACTIVITES AGRICOLES ET SALICOLES

Les activités agricoles du Pôle Marennes Oléron regroupe les activités terrestres comme le maraîchage, la viticulture, l'élevage, les grandes cultures céréales et également les activités salicoles. Ces dernières, relevant du régime agricole, sont analysées séparément car leur cycle de production n'est pas comparable aux activités agricoles terrestres.

## 2.1 L'activité agricole

Au cours du XXème siècle, de multiples causes (exode rural, crise viticole, développement du tourisme) ont conduit à une forte réduction des activités agricoles du territoire : selon Agreste entre 2000 et 2010, le territoire de PMO a connu un recul de 39% des exploitations à temps plein, et des double actives. Il poursuit l'évolution de la période 1988 à 2010 où ce sont 44% des exploitations qui ont disparues.
L'évolution du PMO est similaire à celle du département de Charente-Maritime qui comptait 7 400 exploitations en 2010 pour en compter aujourd'hui de l'ordre de 5000. Ce recul du nombre d'entreprises agricoles est très marqué, alors que sur une période similaire (2010/2016), à l'échelle de la métropole, le nombre d'exploitations à diminuée de 11,4% (source Agreste / GRAPH'AGRI 2019).
Ce phénomène d'érosion a été général en France et est lié à un vieillissement de la population agricole conduisant à des départs en retraite en forte augmentation, et un agrandissement des entreprises agricoles. Plus spécifiquement lié au territoire du PMO, l'attrait du littoral a été également un facteur du recul du nombre d'exploitations par le développement de l'activité touristique.

Pour analyser l'évolution des activités agricoles de 2000 jusqu'à aujourd'hui, il est opportun de regarder l'évolution les exploitations à temps plein car ce sont les activités principales aujourd'hui (cf. graphe n°1).
Sur la période 2000/2007, le recul des entreprises agricoles est de l'ordre de 16% à l'échelle du PMO.
L'évolution est importante, et montre que ce sont les doubles activités qui ont fortement régressé en comparant avec les données Agreste. Ce recul continue sur la période 2007/2019, moins rapidement avec une perte de 12% des exploitations.
Cette évolution continue d'être très marquée sur le PMO par rapport à la tendance nationale qui montre un recul de 3,8% entre 2010 et 2016 (source Agreste / GRAPH'AGRI 2019) pour les moyennes et grandes exploitations (assimilées aux exploitations à temps plein de l'étude).

Cependant, il existe une forte différence entre les deux communautés de communes : le recul est de 9% sur la CCIO alors qu'il est de 16% sur la CCBM. Cette différence en faveur de la CCIO pourrait être due à la politique agricole conduite sur la CCIO depuis plusieurs années, politique qui a permis de limiter la perte des exploitations.

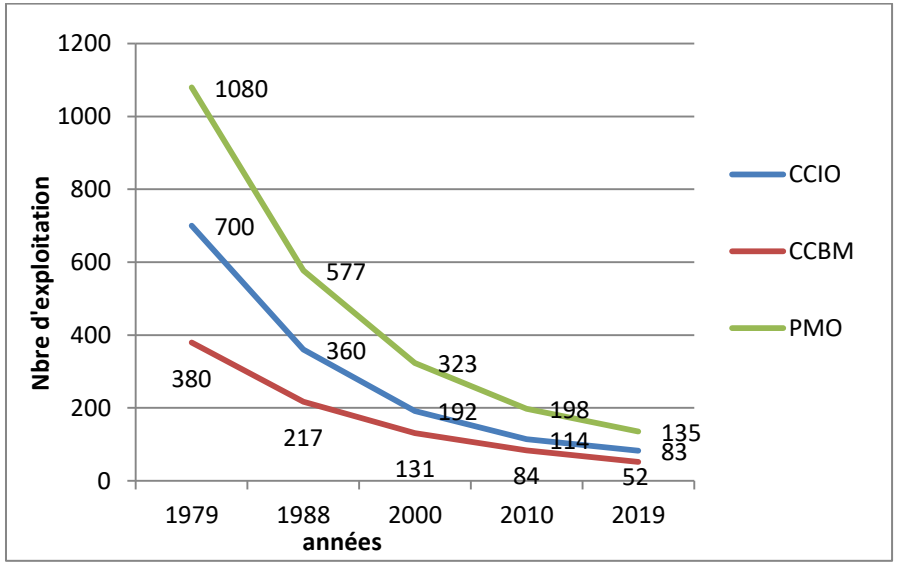


**Graphe 1 : Tendances d'évolution des activités agricoles à temps plein (sources : CCIO, Agreste, CA17)**

En 2019, l'ensemble du PMO compte 135 exploitations agricoles, dont plus de 60% se situe sur l'ile d'Oléron
Ces exploitations sont des exploitations à temps plein.
En émettant l'hypothèse que la tendance d'évolution nationale se poursuit sur 10 ans, la projection du nombre d'exploitations laisse supposer une certaine stabilisation du nombre d'exploitations : dans 10 ans, il y aurait environ 125 exploitations, en grande majorité située sur la CCIO.

Toutefois, il est intéressant de noter que l'identification du nombre d'entreprises agricoles reste complexe et sa justesse permettrait d'apprécier au mieux les tendances d'évolution et l'effet des politiques agricoles conduites sur les territoires :

- Les données CCIO recensent 83 exploitants agricoles, assimilés à 83 entreprises agricoles.
- Les données CA17 identifient 87 entreprises agricoles sur l'ile d'Oléron.

Cette donnée n'étant pas vérifiée, pour la suite de l'analyse, il sera retenu 82 entreprises agricoles présentes sur la CCIO.

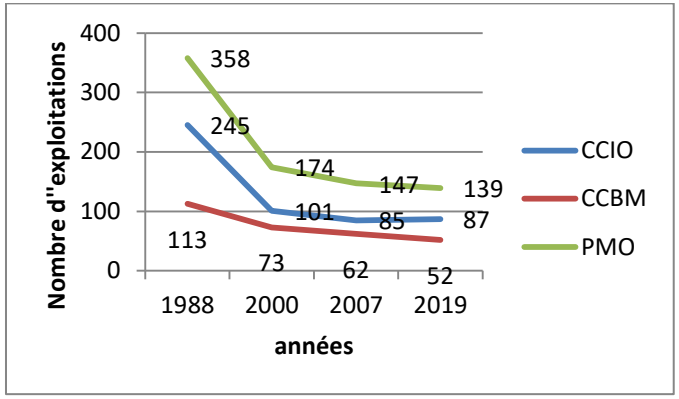


**Graphe 2 : Tendances d'évolution des activités agricoles à temps plein (sources : CA17 , CCIO, ADASEA 2007)**

Les cartes des exploitations en annexe cartographiques permettent de localiser les exploitations la CCBM et la CCIO. En annexe 1 figure la liste des exploitations de la CCBM et de la CCIO

## 2.2 L'activité salicole

Les activités salicoles ont connu également une évolution tout aussi marquante que les activités agricoles : à la fin des années 1970, les sauniers en activités ne sont plus qu'une dizaine sur l'île, alors qu'à l'apogée de la saliculture oléronaise, il y avait plus de 85 000 aires saunantes, ce qui pourrait représenter plus de 500 sauniers mettant en valeur une surface de marais de l'ordre de 3000 ha.

Aujourd'hui, les entreprises salicoles de l'ile d'Oléron sont au nombre de 10, soit une activité qui a retrouvé le niveau du nombre d'entreprise des années 1970.
En annexe 1 figure la liste des sauniers.

## 2.3 Typologie des exploitations

### 2.3.1 Critères définissant la typologie des exploitations.

Pour les données « enquêtes » et CA17, la typologie des exploitations agricoles est établie à partir de la part des diverses productions pour une même exploitation :

- Lorsque la surface de la production représente plus de 50% de la Surface Agricole Utile (SAU), cette production est considérée comme prépondérante dans le revenu de l'exploitation.
- Lorsqu'elle représente de 21 à 50% de la SAU, elle est considérée comme secondaire dans le revenu de l'exploitation,
- Lorsqu'elle est inférieure à 20%, c'est un revenu considéré comme accessoire.

Dans le cas où les productions occupent moins de 30% de la SAU de l'exploitation, c'est la production prépondérante en surface qui est retenue comme la principale ressource de l'exploitation. Pour les activités viticoles, dès que les surfaces en vignes sont supérieures à la Surface Minimale d'Assujettissement fixée à 4ha 665 par arrêté préfectoral, cette production est secondaire lorsqu'elle est inférieure à ce seuil et devient la production principale dès que sa surface en est supérieure. Pour les données CCIO, la typologie utilisée ci-après a été déterminée par la CCIO.

### 2.3.2 Deux territoires à vocation agricoles très différentes

La caractérisation des typologies d'exploitations ci-après est établie sur la production prépondérante de l'exploitation comme détermine précédemment pour la CCBM et selon les données issues de la base e la CCIO

Entre 2007 et 2019, les activités agricoles continentales connaissent un recul important (-21%), marqué par la forte régression des exploitations de grandes cultures et le maintien du nombre d'exploitations d'élevage. La viticulture est stable, alors que le maraichage a légèrement progressé.

| Typologie | 2007 | 2019 | Taux d'évolution |
|---|---|---|---|
| Viticulture | 2 | 3 | 50% |
| Elevage | 24 | 23 | -4% |
| Grandes Cultures | 36 | 20 | -44% |
| Maraîchage | 2 | 4 | 100% |
| Divers | 2 | 2 | 0% |
| Total | 66 | 52 | -21% |

**Tableau n° 1 : Evolution de la typologie des exploitations à temps plein de la CCBM (sources : enquête, CA17, ADASEA 2007))**

Sur la même période le nombre total d'exploitations est stable sur la CCIO. Il est marqué par la réduction drastique des exploitations grandes cultures et un fort développement des exploitations d'élevage, notamment, les activités équestres, dont le nombre a progressé.

| Typologie | 2007 | 2019 | Taux d'évolution |
|---|---|---|---|
| Viticulture | 51 | 41 | - 19% |
| Elevage | 0 | 17 | |
| Grandes Cultures | 18 | 1 | - 85% |
| Maraîchage | 9 | 16 | + 77 % |
| Divers | 7 | 5 | - 28 % |
| indéterminé | - | 3 | - |
| Total | 85 | 83 | - 2% |

**Tableau n° 2 : Evolution de la typologie des exploitations à temps plein de la CCIO (sources : enquête, CCIO, ADASEA 2007)**

Le maraichage est en forte progression par un doublement du nombre d'exploitations.

La viticulture est en régression marquée avec une perte de près de 20% des exploitations à dominantes viticoles.

En 2019, sur le territoire de la CCBM, l'élevage et les grandes cultures sont les productions principales en représentant 82% des exploitations professionnelles réparties avec 44% d'exploitations d'élevages et 38% d'exploitations de grandes cultures.

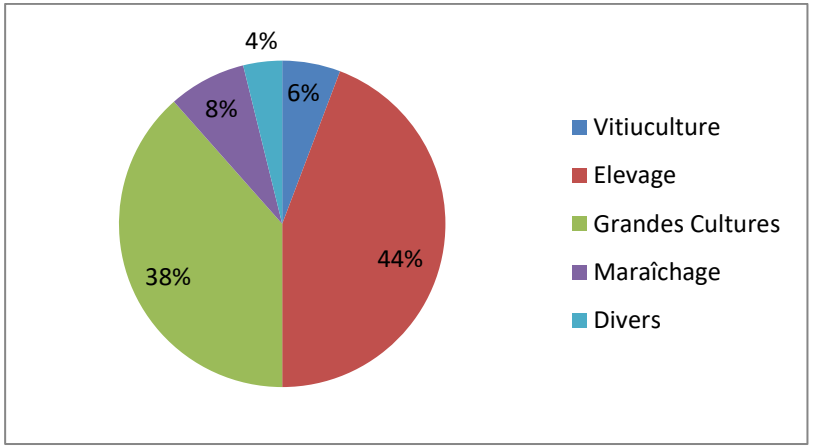


**Graphe 4 : Typologie des exploitations de la CCBM en 2019** (sources : enquête, CA17)

Les autres activités (maraichage, safranière, apiculture, viticulture) représentent 18% des entreprises.

Les activités viticoles (49%) représentent la moitié des exploitations sur le territoire de la CCIO en 2019.
Ensuite, ce sont les activités d'élevage (20%) et de maraichage (19%) qui représentent la seconde partie des principales activités.

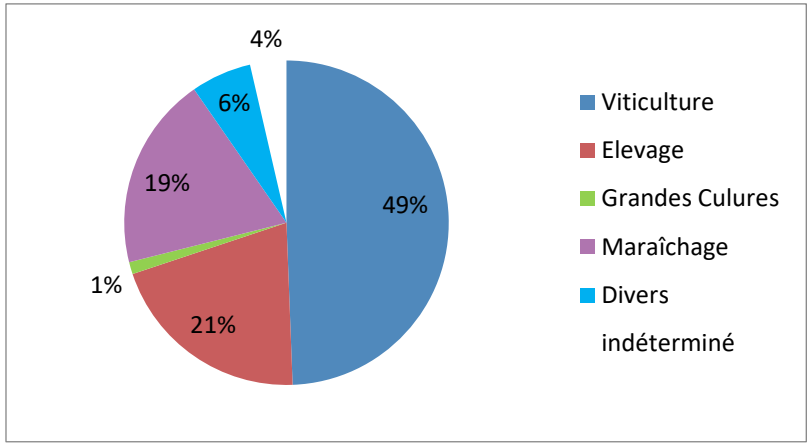


**Graphe 4 : Typologie des exploitations de la CCIO en 2019** (source : CCIO)

La catégorie « divers » regroupe une exploitation d'arboriculture, 2 pépiniéristes, une exploitation de petits fruits et une exploitation de plantes aromatiques.

En 2019, les deux territoires ont donc des orientations agricoles bien différentes:

- le territoire insulaire est tourné principalement vers la viticulture, puis l'élevage et le maraîchage.
- alors que les exploitations continentales sont tournées en premier lieu vers l'élevage et les grandes cultures.

Les activités équestres sont très représentées sur la CCIO : parmi les élevages, 41% (soit 7 entreprises) sont des centres équestres, alors que la CCBM n'en compte qu'un seul.
NB :il existe par ailleurs 2 associations équestre sur la CCIO.

Des productions apicoles, de plantes aromatiques (comme le safran), de fruits rouges et de vergers sont présentes sur les deux territoires et sont marginales en nombre sur la CCBM et la CCIO.
Les cartes de typologie des exploitations permettent de localiser sur les deux territoires les vocations principales des entreprises agricoles et de mettre en avant la répartition par territoire de la typologie présentée ci-dessus.

Les entreprises salicoles sont identifiées au nombre 10 en 2019 et sont exclusivement située l'ile d'Oléron.

# 3 LES SURFACES AGRICOLES

L'espace terrestre sur le PMO représente 35 855 ha, en excluant les zones en eaux et les zones intertidales.
Les zones humides sont les principales représentées en occupant la moitié de la surface du Pôle (14 535 ha).
Les espaces forestiers et naturels quant à eux concernent une surface de 18% du Pôle, ce qui est similaire à l'espace occupé par la forêt dans le département (15%).
Le territoire artificialisé représente 17% des surfaces, alors qu'à l'échelle départementale il est de 9,5% selon l'Observatoire des espaces Agricoles Forestiers et urbains.

Les surfaces déterminées mettent en avant que le territoire agricole du PMO représente moins de 1/4 de la surface du territoire : 25 % des surfaces, soit 8 876 ha sont identifiés en territoires agricoles.

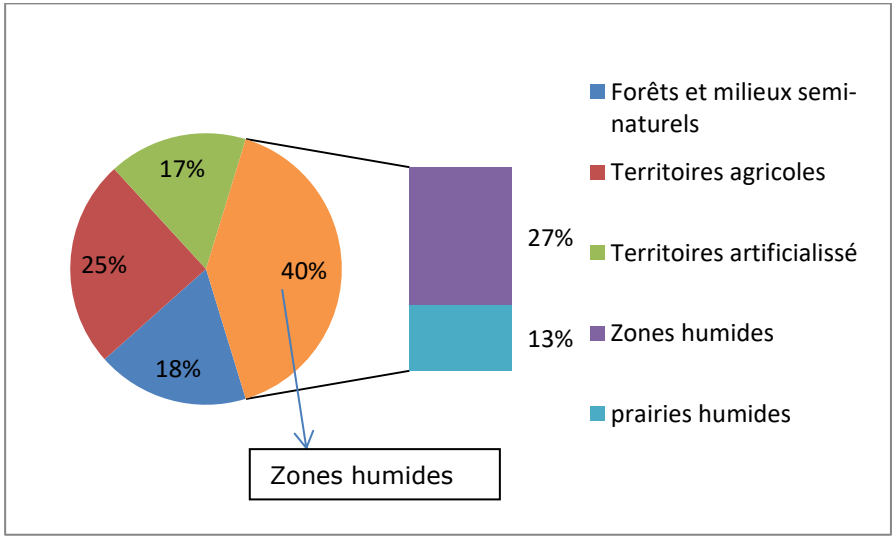


**Graphe 5 : Répartition des usages du sol sur le Pôle Marennes Oléron** (source OCS_PMO_18)

Le territoire agricole du PMO occupe 8 876 ha selon la base de données OCS_PMO_18.

A cette surface, il faut ajouter les 4 672 ha de « praires humides » classées dans la catégorie « zones humides » de la base OCS_PMO_18, dont 90 % sont situés sur la CCBM et 10% sur la CCIO.

L'espace agricole recouvre donc 13 549 ha sur le PMO, soit 38% de la surface du territoire.
L'espace agricole du PMO est donc restreint comparé à la représentation à l'échelle départementale qui couvre 64% de la surface.

L'espace agricole est majoritairement situé sur la CCBM avec 67%.
Le territoire de la CCBM est donc d'avantage valorisé par des activités agricoles que celui de l'ile d'Oléron.

Une autre source de données, le RPG 2017, fait état d'un usage agricole à l'échelle du territoire du PMO nettement différent : l'espace identifié à usage agricole couvre une surface de 13 375 ha.
Cette donnée RPG identifie, règlementairement, l'usage agricole d'un ilot cultural et permet aux exploitants agricoles de bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune.

La différence est liée à deux facteurs :

- Toutes les surfaces agricoles ne font pas l'objet de déclaration PAC : des productions comme la vigne ou le maraichage ne sont pas nécessairement déclarées pour bénéficier, ce qui entraine que ces surfaces ne sont pas identifiées.
- Des surfaces sont identifiées en espace agricole dans OCS_PMO_18 comme la ligniculture.

Entre ces deux sources de données, le RPG et l'OCS_PMO_18 , il y a un écart de 174 ha, soit 1,3% de la surface identifiée par le RPG.
Cet écart est minime et ne remet pas en cause les tendances générales d'usage agricole sous condition que les surfaces « prairies humides » soient bien considérées comme des espace agricoles.

Cependant l'analyse à l'échelle de chaque communauté de communes montre une répartition agricole très différente :

| | Surface totale (ha) (OCS_PMO_18) | Surface RPG 2017 (ha) | % surface agricole-RPG 2017 | Surface agrciole OCS_PMO_18 (ha) | % surface agricole-OCS_PMO_18 |
|---|---|---|---|---|---|
| CCBM | 18396 | 10 991 | 59% | 9 012 | 49% |
| CCIO | 17459 | 2 384 | 13% | 4 537 | 26% |
| PMO | 35855 | 13 375 | 37% | 13 549 | 38% |

**Tableau n° 3 : Répartition de l'espace agricole (sources : OCS_PMO_18, RPG2017)**

La SAU est majoritairement située sur la CCBM : 66% selon OCS_PMO_18 ou 80% selon le RPG.

Afin d'avoir une vision agricole la plus précise des activités agricoles du PMO, l'analyse qui suit se basera sur les données du RPG2017.
Les surfaces agricoles représentent alors 37% de la surface du PMO, représentant 59% de la surface de la CCBM contre 13% pour la représentation sur la CCIO.

## 3.1 Les surfaces agricoles et leurs usages

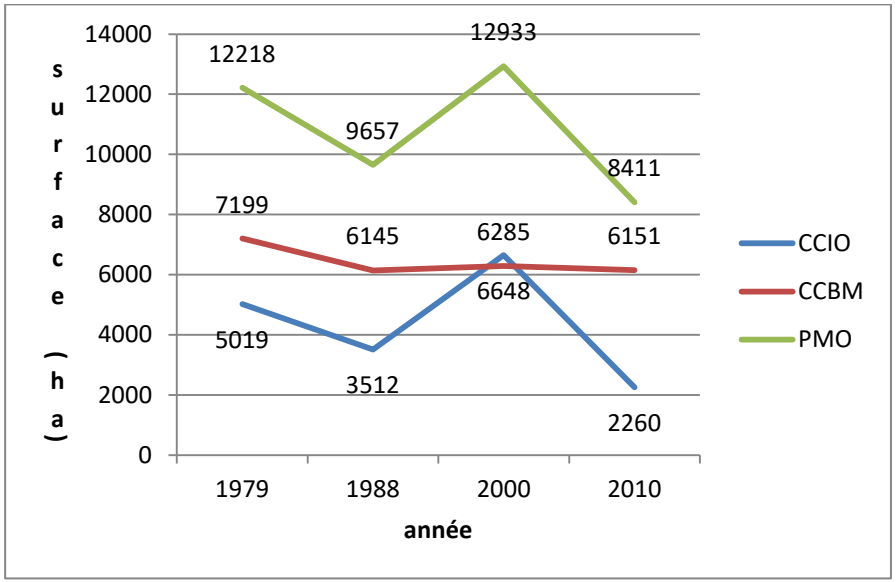


**Graphe 6 : Surface Agricole Utilisée (ha) (**Source Agreste, RPG2017)

*Remarque : les données Agreste identifie la SAU rattachée au siège d'exploitation. Les données les plus récentes datent de 2010. Elles ne prennent pas en compte la surface exploitée par des exploitations dont le siège est à l'extérieur du PMO. La SAU correspond à la surface globale exploitée qui comprend des surfaces situées à l'extérieur du périmètre du PETR.*

Jusqu'en 2010, la SAU a globalement diminué sur l'ensemble du Pôle. Entre les deux territoires de Marennes et de l'ile d'Oléron, la SAU est stable pour Marennes et se situe à 6 100 ha environ depuis 1988 alors que la SAU de l'ile d'Oléron à fortement diminué avec une perte de 892 ha entre 1988 et 2010.

Depuis 2010, la SAU à l'échelle du PMO a augmenté pour atteindre 13 375 ha ou 13 549 ha selon la source, soit une surface agricole supérieure à celle du début des années 2000.

Cependant, il n'est pas possible d'établir une évolution de la SAU globale depuis 2010 car les données Agreste n'existent pas à ce jour et que les surfaces identifiées à ce jour sont circonscrites au territoire du PMO.

L'évolution de la surface agricole peut être appréciée par l'évolution de la SAU par exploitation.

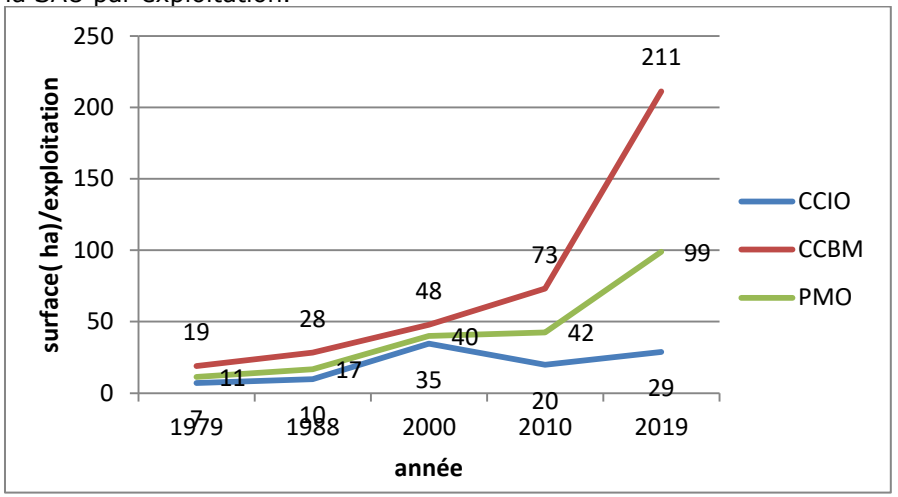


**Graphe 6 : Surface Agricole utilisée par exploitation (ha) (**Sources Agreste, CCIO, CA17, enquête)

La SAU moyenne des exploitations est de 99 ha pour le territoire du Pôle Marennes Oléron en 2019.

Une grande disparité existe entre le continent et l'ile : la SAU moyenne est de 211 ha pour la CCBM alors qu'elle est de 29 ha pour la CCIO.

Cette différence est liée à la typologie d'exploitation : les exploitations d'élevage et de grandes cultures détiennent des surfaces plus importantes que les exploitations viticoles et de maraichage.

La tendance générale montre tout de même une augmentation de la SAU par exploitation, d'autant plus marquée pour les exploitations de grandes cultures et d'élevages.

La comparaison des sources d'occupation du sol montre une différence 4 499ha entre les données du RPG2017et OCS_PMO_18. La différence majeure est liée à la prise en compte des prairies dans les données du RPG alors qu'elles ne le sont que partiellement dans la base OCS_PMO : 8 672 ha sont identifiés d'une part tandis que l'autre n'en identifie que 2 080ha.
L'occupation du sol présentée ci-dessous est établie à partir de la base qui couvre la surface agricole maximale, soit la base RPG2017. (voir annexe cartographique).

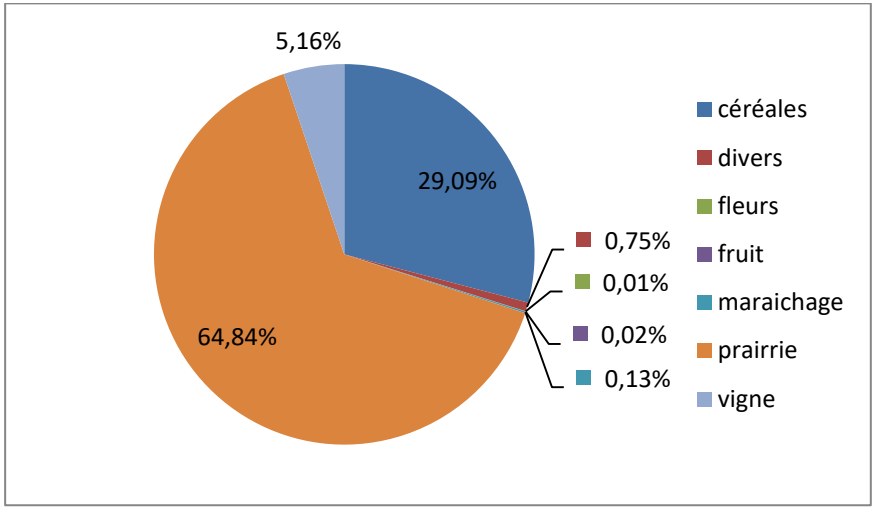


**Graphe 7 : Le pôle Marennes Oléron - Répartition de la SAU des exploitations selon la nature de culture** (source RPG)

L'occupation du sol du terrioire est majoritairement occupée par des espaces de prairies, notamment liés aux espaces des marais de Brouage, de Seudre et d'Oléron.
Les terres arables qualifiées en céréales sur le graphe occupent 1/3 des surfaces agricoles.
La vigne occupe une surface relativement restreinte dans la surface agricole.
Les autres productions occupent des surfaces minimes.

| | CCIO | CCBM | PMO |
|---|---|---|---|
| Divers (usage non productif) | 1,46% | 0,60% | 0,75% |
| fleurs | 0,08% | - | 0,01% |
| fruit | 0,04% | 0,01% | 0,02% |
| maraichage | 0,73% | 0,003% | 0,13% |
| prairie | 41,19% | 69,97% | 64,84% |
| céréales | 30,67% | 28,74% | 29,09% |
| vigne | 25,82% | 0,68% | 5,16% |
| Total | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

**Tableau 3 : Répartition de l'occupation du sol** (source RPG)

La répartition est très différente d'un territoire à l'autre : les prairies sont prépondérantes sur la CCBM, alors que la vigne y est quasiment absente.
Les surfaces en vigne tendent légèrement à augmmenter sur la CCBM avec une majoration de 0,08% alors qu'en 2010, elle occupait 0,6 % de la SAU (Agreste 2010) .
Sur la CCIO, depuis 2010, la surface en vigne est stable voire légèrement diminuée : elle occupait 27% de la SAU sur le canton sud et 33% selon le canton nord alors qu'elle ne concerne actuellement que 25,8% de la surface agricole. Toutefois, cette évolution est toute relative car les parcelles viticoles ne sont pas toutes déclarées à la PAC.
La surface en céréales est similaire sur les deux territoires et couvre 1/3 de la surface agricole en 2017. Cet usage du sol est stable depuis 2010 sur la CCBM où il représentait 31 % de la SAU.
Par contre sur l'ile d'Oléron, il est en augmentation car il occupait entre 21 et 24 % de la SAU sur l'ile d'Oléron selon le canton.

### 3.1.1 Les prairies

Les surfaces en prairie occupent 8 672 ha selon le RPG dont 88% sont situées sur la CCBM. Une large moitié d'entre elle (62%) est engagée dans des contrats MAE.

Approche historique des MAE :
Le Marais de Brouage a été l'un des premiers territoires de Charente-Maritime a bénéficié d'une OGAF-environnement (OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier). Mise en place à l'échelle du canton de Marennes, ce premier dispositif a démarré dès 1992. La couverture de l'ensemble du marais de Brouage n'a été possible qu'à partir de 1995, début de l'OLAE de St Agnant. Les marais de l'Ile d'Oléron ont rejoint les MAE à partir de 2000, à l'occasion de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Par la suite, l'ensemble des marais ont vu se succéder différents dispositifs : Engagements agri-environnementaux (EAE), Contrats d'Agriculture Durable (CAD), Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) et enfin Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) depuis 2015.

Le dispositif MAEC :
Les trois principales mesures MAEC mobilisées depuis par les exploitants sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| **Type de couvert et/ou habitat visé** | **Code** | **Objectifs de la mesure** | **Montant** | **CdC Marennes** | **Ile d'Oléron** | **Pays** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Prairie humide* | *PC_MACH_PH01* | Maintien des prairies humides et de l'élevage | 150,86 €/ha/an | 329 ha | 44 ha | 373 ha |
| *Prairie humide* | *PC_MACH_PH02* | Maintien des prairies humides sans intrant et de l'élevage | 217,01 €/ha/an | 4 464 ha | 275 ha | 4 739 ha |
| *Prairie humide* | *PC_MACH_PH03* | Maintien de la diversité floristique | 313,43 €/ha/an | 222 ha | 52 ha | 274 ha |
| *Zones basses* | *PC_MACH_BA01* | Maintien des zones basses en eau | 298,05 €/ha/an | 34 ha | 0 ha | 34 ha |
| | | | TOTAL | 5 046 ha | 371 ha | 5 420 ha |

**Tableau 4 : Répartition des contrats MAE** (sources RPG, CA17))

La principale mesure mobilisée est « PC_MACH_PH02 » Maintien des prairies humides sans intrant et maintien de l'élevage. Les prairies sont donc majoritairement conduites sans aucun intrant, soit proche du mode de production biologique. Les parcelles contractualisées sont en quasi-totalité sur la CCBM : 94% des surfaces contractualisées sont sur ce territoire, comme le représente la carte des MAE.

Ces contrats sont établis par 170 exploitants. Les marais sont donc exploités par une majorité d'exploitants extérieurs à la CCBM notamment.

### 3.1.2 L'irrigation et les épandages d'effluents agricoles

Les surfaces agricoles utilisées pour les épandages d'effluents d'élevages couvrent 1 531 ha sur la CCBM et concernent 67 % des exploitations enquêtées.
Les élevages de l'ile d'Oléron ont également des effluents d'élevages à valoriser sur les parcelles agricoles.
Les surfaces allouées à ces épandages sont à préserver pour permettre une bonne gestion agronomique de des produits.
Les plans d'épandages des élevages seront à analyser dans le cadre de chaque document d'urbanisme communal afin de préserver le potentiel d'épandage.

L'irrigation est développée sur 540 ha à l'échelle du PMO.
Elle se situe principalement sur la CCBM avec 495 ha dont 122 ha avec des systèmes enterrés, par 45% exploitations enquêtées de la CCBM. Sur la CCIO, 12%exploitations ont une irrigation
Ce sont des exploitations de grandes cultures, d'élevages et de maraichage.

### 3.1.3 L'agriculture biologique (AB)

Sur ce même territoire, deux exploitations enquêtées sont en agriculture biologique pour une surface globale de 5,8 ha. C'est une entreprise de maraichage et une d'élevage.

Sur la CCIO, le GAB accompagne 6 viticulteurs engagés dans cette production en 2019, qui couvrent de l'ordre de 2 à 13 % de la SAU de la CCIO.

En 2017, ce sont 185 ha qui étaient sous contrat AB par 7 exploitants sur la CCIO selon le RPG. La surface est légèrement inférieure selon les données de la CCIO qui identifie 166 ha mis en valeur par 6 exploitations. C'est une surface similaire, 190 ha, sur la CCBM gérés par 5 exploitations.

| | CCBM | CCIO | PMO |
|---|---|---|---|
| Surface (ha) | 190 | 185 | 375 |

**Tableau 5 : Surfaces en agriculture biologique** (sources RPG)

La localisation des surfaces en AB présentées sur les cartes en annexe cartographique montrent qu'il n'y pas a pas spécificité territoriale pour les parcelles sous contrat

## 3.2 Les surfaces salicoles[2]

Les entreprises salicole au nombre 10,et exploitent environ 309 aires saunantes alors que le potentiel de marais est détermine à hauteur de 3000 ha. Il existe donc potentiel de développement de la production de sel

En 2017, 152 marais ayant une vocation salicole ont été identifiés avec une répartition selon leur potentiel de production selon les conditions de remises en état :

- 97 marais à fort potentiel,
- -36 marais à potentiel moyen,
- 19 marais à potentiel faible.

La constitution de zones dédiées à la saliculture est également en cours de réflexion autour de3 secteurs déterminés :

- A Sauzelle sur la Commune de Saint Georges,
- A l'est de Saint Pierre d'Oléron e
- Au sud de Grand Village.

Globalement, 41 marais sont identifiés comme les plus favorables à leur remise en état, soit entre 1 022 et 1 283 aires saunantes.

.

[2] Source : « DETERMINATION DU POTENTIEL SALICOLE DES MARAIS OLERONNAIS » B. Courtadon, P. François Décembre 2017 1

# 4 LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES

La CCBM compte 15% de ses exploitations qui développent une activité de diversification. Cela représente ¼ des exploitations enquêtées.
Ce sont majoritairement des activités de vente des produits de l'exploitation de viande bovine, de volailles, de maraichage et de safran.
Le tourisme de logement (gite, camping …) est uniquement présent dans les exploitations d'élevage bovin.

| | Typologie de l'exploitation | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nature de la diversification | Bovin lait | Bovin Viande | Maraichage | safran | Volailles | Total général |
| Tourisme (gîte, camping à la ferme…) | 1 | 1 | | | | 2 |
| Transformation | | 1 | | | | 1 |
| Vente directe | | 2 | 1 | | 1 | 4 |
| Vente directe / Transformation / Tourisme | | | | 1 | | 1 |
| Total général | 1 | 4 | 1 | 1 | 1 | 8 |

**Tableau n°7: Diversification des activités agricoles sur la CCBM selon la typologie des exploitations** (source enquête)

Sur l'ile d'Oléron, 45 % exploitations ont fortement développé des activités de diversification : une large majorité d'entre elles (60%) pratiquent la vente directe. Les autres activités sont réparties entre la transformation et l'accueil touristique.
Cette diversification est liée à l'attrait touristique du territoire qui le permet et également une volonté locale traduite dans les politiques publiques de développer les circuits de commercialisation et de consommations locales.

| | Nature de la diversification | | | |
|---|---|---|---|---|
| Typologie d''exploitation | Vente directe / circuit court | transformation | tourisme | Total général |
| élevage | 2 | 4 | 5 | |
| élevage / grandes cultures | 2 | | | |
| maraichage | 12 | 2 | 4 | |
| maraichage / élevage | 2 | 1 | | |
| viticulture | 9 | 17 | 10 | |
| viticulture / grandes cultures | 1 | | | |
| Grandes cultures | 1 | 1 | | |
| Total général | 29 | 25 | 20 | |

**Tableau n°8: Diversification des activités agricole sur la CCIO selon la typologie des exploitations** (source CCIO))

## 4.1 Des circuits courts différemment développés

Ce mode de commercialisation est en voie de développement.
A ce jour, la mission conduite pour la Chambre d'agriculture sur les circuits-court dans le cadre d'une convention avec le Département permet d'identifier 13 exploitations sur la CCBM pratiquant les circuits courts et 34 sur la CCIO.

Cette voie de valorisation des productions concerne 25% des exploitations de la CCBM, alors que ce sont 43% des exploitations de la CCIO qui commercialisent leur production en totalité ou en partie par ce mode. Le tableau ci-dessous est un état du recensement en cours auprès des exploitations sur leur implication dans les circuits courts.

| | Boissons alcoolisées | Bovins | Légumes (dont secs) | Ovins | Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) | Produits laitiers de vache | Volailles | Produits apicoles | Produits dérivés de céréales | Produits dérivés de fruits | Produits dérivés de légumes | Produits laitiers de chèvre | Escargot | Volailles | Total général |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CCBM | 1 | 3 | 3 | 2 | 1 | 2 | 1 | | | | | | | | 13 |
| CCIO | 2 | 3 | 12 | 4 | 5 | | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 34 |

**Tableau 6 : Les exploitations et les circuits courts** (source : Base partielle en cours de recensement par la CA17)

Selon les données de la CCIO, les entreprises transformant les productions de l'exploitation sont au nombre de 23.
Ces produits sont commercialisés en vente directe /circuit-courts.

Même si les sources d'information ne présentent pas le même nombre d'exploitation pratiquant la transformation sur Oléron, elles permettent de déterminer que cette pratique et fortement développée sur la CCIO. Elle concerne au moins 28% des entreprises

| Nature des produits Transformés | Nombre d'exploitation |
|---|---|
| volaille | 1 |
| bière | 1 |
| caviar | 1 |
| conserves | 2 |
| fromage | 1 |
| légumes | 1 |
| miel | 1 |
| Vin/liqueur | 13 |
| viande bovine | 2 |
| Total général | 23 |

Les produits commercialisés sont d'une gamme plus variée sur la CCIO que sur la CCBM, ce qui est lié aux types d'exploitations plus diversifiées.
Cette tendance à la transformation de la production de l'exploitation est marque sur le PMO avec au moins1/4 des exploitations valorisant leur production par cette voie.

# 5 LES ACTIFS

Les enquêtes permettent d'appréhender les emplois directs liés aux exploitations et leur répartition :

- les actifs agricoles correspondent aux actifs ayant le statut de chef d'exploitation, de gérant, d'associé agricole et de conjoint collaborateur.
  A ce titre, ce sont 52 actifs sur la CCBM et 105 sur la CCIO .

- sur la CCBM, 6 emplois salariés sont présents toute l'année dans 3 exploitations agricoles, ce qui correspond à 6 équivalents temps plein. Ce nombre de salariés permanents est stable depuis 2007, où l'étude ADASEA avait identifié 7 salariés permanents dans les exploitations.
  Sur la CCIO, les salariés permanents représentent 45,5 ETP en 2015 soit un doublement par rapport à 2007 où ils représentaient 24 ETP (ADASEA 2007). Cette évolution montre donc un certain dynamisme.

- 66 emplois saisonniers présents dans les exploitations de l'ile d'Oléron et aucun n'est identifié à travers les enquêtes sur la CdC Marennes.

Les emplois, directement liés aux exploitations sur toute une année représentent donc environ 181,5 emplois permanents auxquels s'ajoutent la soixantaine d'emplois saisonniers.

Les emplois qualifiés d'indirects sont également nombreux sur l'île dans les coopératives : les principales pourvoyeuses d'emploi sont la SCA Viti Oléron qui emploie entre 10 et 20 salariés, et la C.A.A.C.A *(*la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement) qui emploie moins de 10 salariés.
Les Coopératives Agricoles de Saint Agnant et Océalia, bien qu'intervenant pour la collecte de céréales n'ont pas de salariés directement liés au territoire du PMO.

Les emplois indirects, liés aux exploitations agricoles représentent de l'ordre d'une 30 aine d'emplois, y compris les garages agricoles.

Les exploitations salicoles représentent 10 emplois.

# 6 FORMES JURIDIQUES ET PERENNITE DES STRUCTURES

## 6.1 Les exploitations agricoles

Les analyses ci-après concernent uniquement les exploitations agricoles, à l'exclusion des s sauniers. Les analyses sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes.

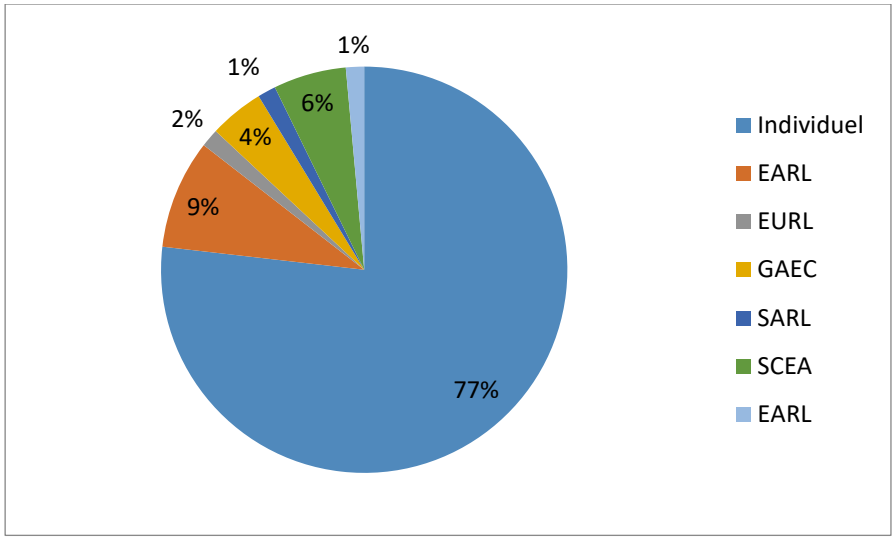


**Graphe 7 : CCIO - Répartition des exploitations agricoles par type de société** (Sources CCIO)

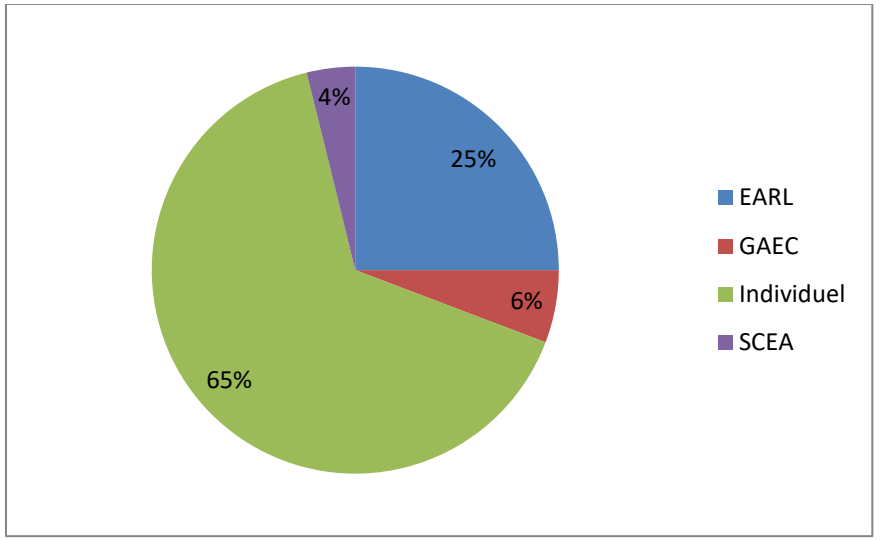


**Graphe 8 : CCBM- Répartition des exploitations agricoles par type de société (**sources enquête, CA17)

Les entreprises agricoles individuelles sont toujours majoritaires sur les deux territoires.
Les formes sociétaires (EARL , SCEA, GAEC) représentent un quart des entreprises agricoles sur la CCIO et 35 % d'entre elles sur la CCBM.
Les structures juridiques de type GAEC sont peu présentes sur ce territoire.
La mutation identifiée sur la CCIO vers des formes juridiques sociétaires (notamment GAEC et SCEA) montre une évolution des structures agricoles : les formes sociétaires permettent la transmission des exploitations plus aisément par l'entrée dans la société d'un repreneur.

Sur la CCBM, la répartition des formes sociétaires en 2019 est similaire à celle de 2007.

L'âge pris comme référence est l'âge du plus jeune exploitant dans le cas des sociétés.

L'âge moyen est de 50 ans sur la CCBM et de 53 ans sur la CCIO, avec une répartition démographique montrant que 27% des chefs d'exploitations ont moins de 45 ans sur les deux territoires.

| | CCBM | | CCIO | |
|---|---|---|---|---|
| | Enquête 2019 | ADASEA 2007 | Source CCIO | ADASEA 2007 |
| < 35 ans | 9% | 20% | 5 % | 14% |
| 35 ans à 49 ans | 41% | 33% | 32% | 36% |
| 50 ans à 62 ans | 32% | 47% | 40% | 49% |
| > 62 ans | 18% | | 24% | |

**Tableau 5 : Répartition par classe d'âge** (source enquête, ADASEA 2007, CCIO)

La répartition par classe d'âge en 2019 est établie sur les résultats d'enquête (soit 22 réponses) pour la CCBM et des données de la CCIO (soit 63 informations).

Sur la CCBM, comparée à la population agricole de 2007, la structuration actuelle montre une population vieillissante : les moins de 35 ans sont deux fois moins représentés qu'en 2007 et les catégories d'âges supérieurs sont en augmentation. La part des moins de 50 ans reste équilibrée, représentant la moitié de la population.

Sur la CCIO, le même constat peut être fait et d'une manière nettement plus marquée : la part des moins de 50 ans est faible (37%). La population agricole est plus âgée que celle la CCBM et le renouvellement des générations n'est pas engagé. Seul 5% de la population agricole ont moins de 35 ans.

# 7 EVOLUTION ET PROJETS DES EXPLOITATIONS

## 7.1 Evolution

La majeure partie des exploitations est pérenne dans les 10 prochaines années sur la CCBM.
Seules 4 exploitations envisagent de cesser leur activité dans les 5 prochaines années.
Parmi les exploitations de la CCBM, 40% , sont en phase de croisière. Une certaine stabilité et une pérennité sont donc envisagées par les exploitations de la CCBM

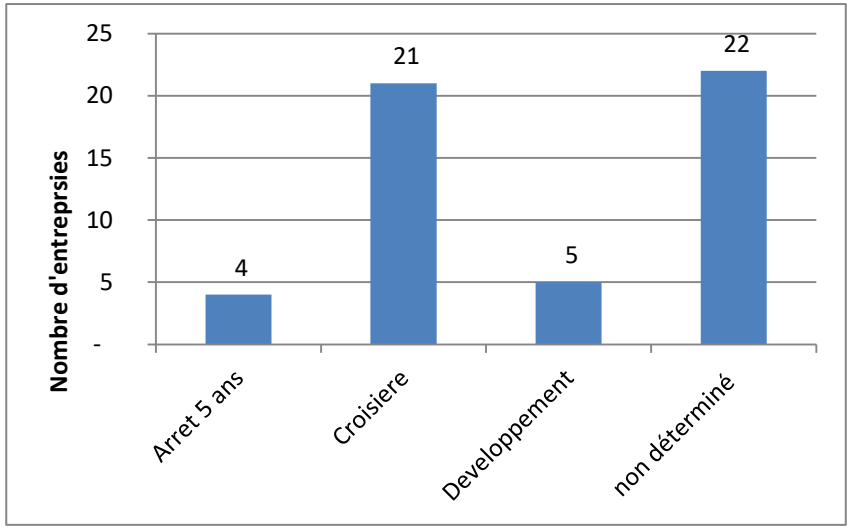


**Graphe 8 : Evolution des exploitations de la CCBM** (sources enquête, CA17)

Sur la CCIO, la moitié des exploitations sont en phase de croisière (43%). 20% également sont en phase de développement

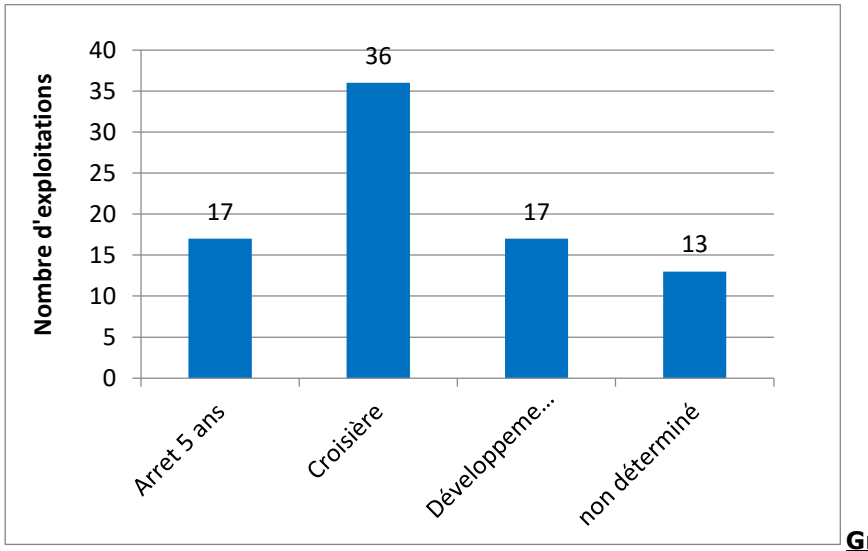


**Graphe 9 : Evolution des exploitations de la CCIO** (source CCIO)

L'avenir des exploitations dans les 5 prochaines années est plus d'actualité sur la CCIO que sur la CCBM car 20% des exploitations envisage de cesser leur activité. C'est un territoire ou les projets de développement sont plus nombreux : 20% des exploitations y envisage des développements contre 10% sur la CCBM.

## 7.2 Les projets

L'enquête sur la CCBM a permis d'identifier que 48% des exploitants ont des projets pour l'avenir de leur exploitation.
Ils sont de nature assez variée : 7 types de projets sont portés par les exploitations. Il s'agit, tout d'abord de la construction de bâtiments (9 exploitations), suivi par des projets d'installation pour 7 exploitations. L'agrandissement en surface de production est le 3ème type, puis le développement de l'élevage, d'une activité touristique, et des projets liés aux circuits courts par la création d'un atelier de transformation et de vente sur l'exploitation.
Cela reflète un certain dynamisme du secteur agricole. Le tableau ci-dessous recense les divers types de projets mentionnés.

| Type de projet | Nombre d'exploitation |
|---|---|
| agrandissement | 2 |
| agrandissement/ bati | 1 |
| bati | 7 |
| bati / installation / elevage | 1 |
| bati /vente | 1 |
| conversion bio / bati | 1 |
| elevage | 1 |
| elevage / tourisme | 1 |
| installation, / transformation /vente | 1 |
| installation | 4 |
| installation / bati | 1 |
| installation / transformation /vente | 1 |
| tourisme | 2 |
| transformation /vente | 1 |
| **Total général** | **25** |

**Tableau n°6 : CCBM- Recensement des besoins en bâtiments par exploitation** (source enquête)

Les données de la CCIO permettent d'identifier que les projets principaux concernent la construction de bâtiments agricoles (hangar matériel, stabulation, chai, atelier de transformation,…) suivi par la problématique d'agrandissement des exploitations.
L'ensemble des projets est porté par 46% des exploitations, ce qui montre un certain dynamisme
Toutefois, ces éléments nécessiteraient d'être actualisés car ces informations datent de 2015 et que les projets ont pu évoluer depuis cette date (réalisation, abandon, changement de projet).

| Type de projet | Nombre d'exploitation |
|---|---|
| AB | 2 |
| agrandissement | 2 |
| agrandissement | 8 |
| agrandissement/bati | 1 |
| bati | 14 |
| bati /point de vente | 1 |
| bati transformation | 1 |
| élevage | 2 |
| installation | 1 |
| maraichage | 1 |
| prestation service | 1 |
| transformation | 1 |
| Total général | 35 |

**Tableau n°7 : CCIO- Recensement des besoins en bâtiments par exploitation** (source CCIO)

## 7.3 La dynamique d'installation

La dynamique d'installation à l'échelle du PMO est appréciée par les projets d'installations depuis une dizaine d'années. Ce sont les projets qui ont bénéficié d'un accompagnement pour une « installation aidée » par la politique d'installation définie par l'Etat. Les installations qui n'ont pas sollicité une aide financière pour obtenir la Dotation Jeune Agriculteur ne sont pas identifiées dans les données ci-dessous.
D'autre part, il s'agit des projets d'installations et non nécessairement de projets qui se sont concrétisés par une réelle installation.
Toutefois, ces éléments permettent d'appréhender des tendances et des dynamiques agricoles.

| **Typologie** | **CCBM** | **CCIO** | **Total général** |
|---|---|---|---|
| Grandes cultures | 2 | 2 | 4 |
| maraichage | 1 | 1 | 2 |
| SEL | | 4 | 4 |
| Bovin Viande | 2 | 1 | 3 |
| Viticulture | | 1 | 1 |
| **Total général** | **5** | **9** | **14** |

**Tableau n°8 : Projets d'installations avec la dotation jeune agriculteur[3] sur le PMO** (source CA17)

Depuis 10 ans, ce sont 14 projets d'installations aidées qui ont été élaborés, dont 64% sur la CCIO. Ce territoire est donc plus attractif pour les porteurs de projets agricoles que la CCBM.
Ce sont majoritairement des projets d'installations individuelles (55%) qui ont été développés.

Parmi ces installations, deux sont également soutenues par le fonds d'aide du Conseil départemental pour une installation saunier et un l'autre en production vaches allaitantes.

[3] dotation jeune agriculteur : La dotation jeune agriculteur (DJA) est une aide au démarrage, dont le montant peut varier en fonction des difficultés liées à la zone d'installation, à la nature du projet et aux priorités fixées dans les régions (source : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/creer-ou-ceder-une-exploitation/article/demander-une-aide-a-l-installation)

# 8 IDENTIFICATION DU POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS

## 8.1 Méthode d'évaluation du potentiel agronomique des sols

En règle générale, l'évaluation du potentiel de production agricole d'une parcelle foncière se réalise à partir des caractéristiques du sol. On procède par identification ou quantification de différents paramètres ou différents éléments d'observation du sol de la parcelle, avec attribution d'une note pour chaque élément d'investigation en fonction d'un référentiel d'évaluation. La note globale permet d'apprécier la "qualité" agronomique du sol, au mieux dans l'absolu, sinon selon une méthode de raisonnement différentiel qui permet de situer la place hiérarchique de la parcelle par rapport à l'ensemble de la zone d'étude.
C'est ce type de méthode qui a été employée pour la qualification des parcelles servant de dépôt dans le projet d'implantation de la LGV en Charente-Maritime (à partir d'un référentiel des sols proposé par la Chambre d'agriculture de la Vienne)[4].

Cependant, une première limite de cette méthode est d'être efficace surtout pour des études à l'échelle de la parcelle agricole, donc pour un parcellaire restreint. Elle est moins accessible – ou très couteuse - à des échelles plus petites, comme celle du territoire ou du pays.
Une seconde et importante limite est de s'en tenir à un point de vue théorique des propriétés du sol sans intégrer leur expression opérationnelle sous forme de production. On peut certes utiliser des données de l'historique de production fournies par les exploitants agricoles, mais elles contiennent un biais important qui est l'expression de la technicité de l'agriculteur.

La méthode employée dans le cadre de la présente étude repose sur le logiciel de modélisation culturale STICS développé par l'INRAE[5] depuis 1996 : à partir des caractéristiques du sol de la parcelle, de l'itinéraire cultural associé et des conditions climatiques, on peut simuler les résultats d'une production végétale.
On peut donc évaluer les "performances" de différents sols dans des conditions d'itinéraire technique comparables à partir des résultats de production qui « concrétisent » les caractéristiques significatives des sols : épaisseur des différents horizons, propriétés hydriques, propriétés organiques, ph, teneur en calcaire…
Un intérêt de cette méthode est d'être efficace à différentes échelles d'étude, aussi bien à l'échelle de la parcelle individuelle qu'à une échelle territoriale représentée par des profils de sol représentatifs.
Elle présente cependant des limites

- Liées à la forme actuelle du modèle STICS qui ne prend pas en compte toutes les caractéristiques positives ou limitantes des sols : richesse en phosphore ou potassium, présence de sodium, accessibilité mécanique de la parcelle, alimentation hydrique latérale (par fossé)… Ces biais peuvent être éventuellement corrigés si des informations sont disponibles à l'échelle de l'étude.
- Liées au choix d'étude en fonction des moyens disponibles : choix des cultures et des profils de sol étudiés.

En ce qui concerne la présente étude, les cultures ont été choisies en fonction de ce qui est connu sur le territoire et sur le département et dont les conditions initiales présentent une homogénéité suffisantes. En l'occurrence, la vigne et la prairie n'ont pas été retenues du fait d'un paramétrage encore incomplet à la Chambre d'agriculture.

[4] Etude de la Chambre d'agriculture pour la société COSEA – octobre 2013.
[5] Présentation du projet STICS de l'INRAE.

## 8.2 Application au pôle de Marennes-Oléron.

Le principe de la méthode est d'évaluer le potentiel agronomique d'un territoire par la production agricole qu'il donne en fonction de ses types de sol, des cultures retenues et dans des conditions climatiques données.
Nous avons été amenés à identifier ou choisir les données d'entrée nécessaires à l'application de la méthode :

1. *La détermination des principaux types de sol de la zone d'étude : le pôle de Marennes-Oléron ;*
2. *le choix des conditions climatiques ;*
3. *le mode de valorisation agricole.*

### 8.2.1 Les principaux types de sol du le pôle Marennes Oléron

Les travaux de cartographie de sols menés par la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes[6] permettent de cerner une première situation pédologique du pôle de Marennes-Oléron, tout type d'occupation confondu : cf figure 1.

Les espaces agricole, forestier ou naturel – exceptées les zones de dunes - du territoire représentent une surface d'environ 28 000 ha.

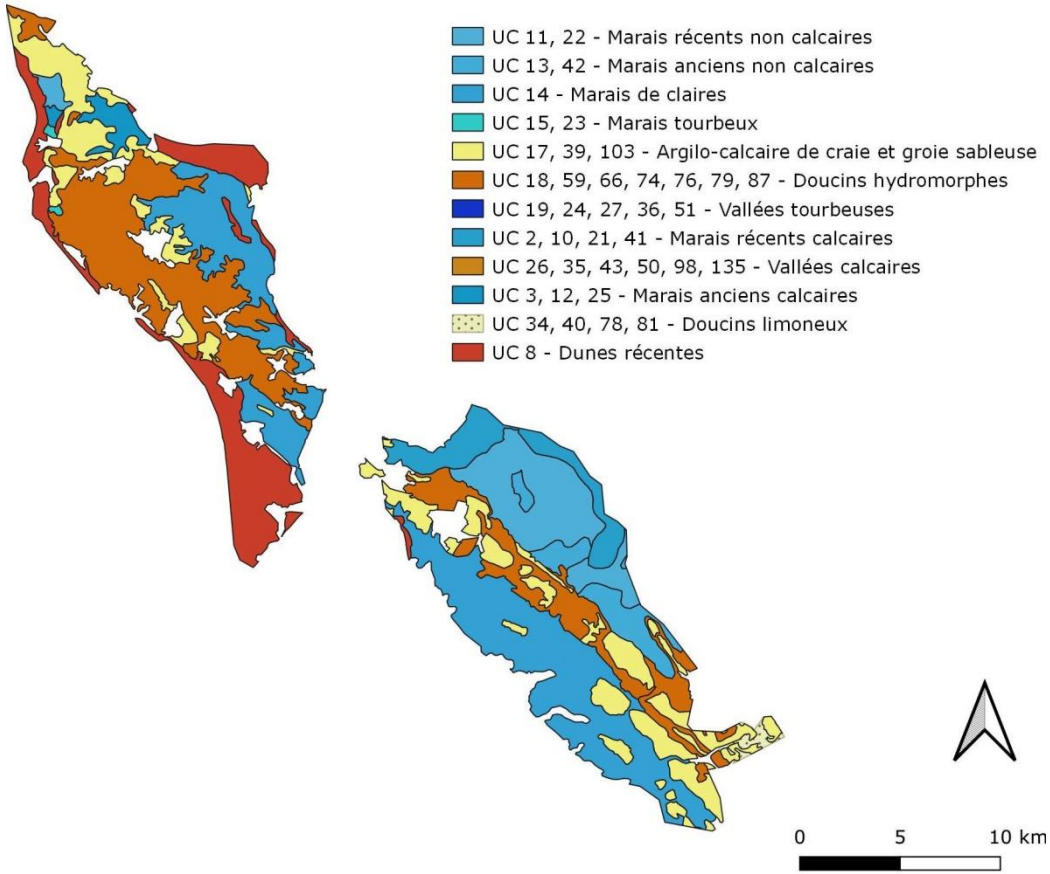


Figure 1 :Carte pédologique (pédo-pôleages) du pôle de Marennes-Oléron
*Données pédologiques : « IGCS Poitou-Charentes : CRA PC, IAAT, INRA »*

[6] Catherine CAM, Mars 2012 : *Livret simplifié de la carte des pédopaysages de la Charente-Maritime*.

On peut distinguer dans cette première typologie quatre types principaux de sol :

- Les sols de marais : environ 50% de la surface citée ;
- Les doucins sableux hydromorphes : environ 27% ;
- Les sols calcaires de type "argilo-calcaires" : environ 20 % ;
- Les doucins limoneux : moins de 1%.

- Les sols de marais correspondent au profil pédologique du type « Sodisalisol » ou « sodisol » caractérisé par une profondeur importante, une forte présence de la fraction granulométrique fine – argile – et par la présence significative du sodium, plus ou moins corrigée par des amendements minéraux.

- Les argilo-calcaires correspondent au type « Calcosol » ou « Rendosol », de la famille des sols calcaires, parfois superficiels et souvent de moyenne profondeur.

- Les doucins hydromorphes, majoritairement de texture sableuse pour l'horizon supérieur, correspondent majoritairement au type « Planosol » et ,dans une moindre mesure au type « Burnisol ». Les planosols sont des superpositions de couche de texture assez différentes avec généralement une couche – en horizon 3 ou 4 – imperméable qui provoque l'hydromorphie en période pluvieuse. Les brunisols sont des sols dont le deuxième horizon peut être marqué par une présence ou accumulation d'argile avec une circulation hydrique ralentie et des phénomènes d'hydromorphie.

- Les doucins limoneux correspondent à la catégorie des brunisols avec un deuxième horizon à la texture plus limoneuse et moins soumise aux engorgements.

La carte qui suit présente un ensemble de parcelles culturales dont on a qualifié le type de sol d'après la typologie des "pédopaysages" qui a été proposée par C. CAM de la Chambre régionale Poitou-Charentes**.**

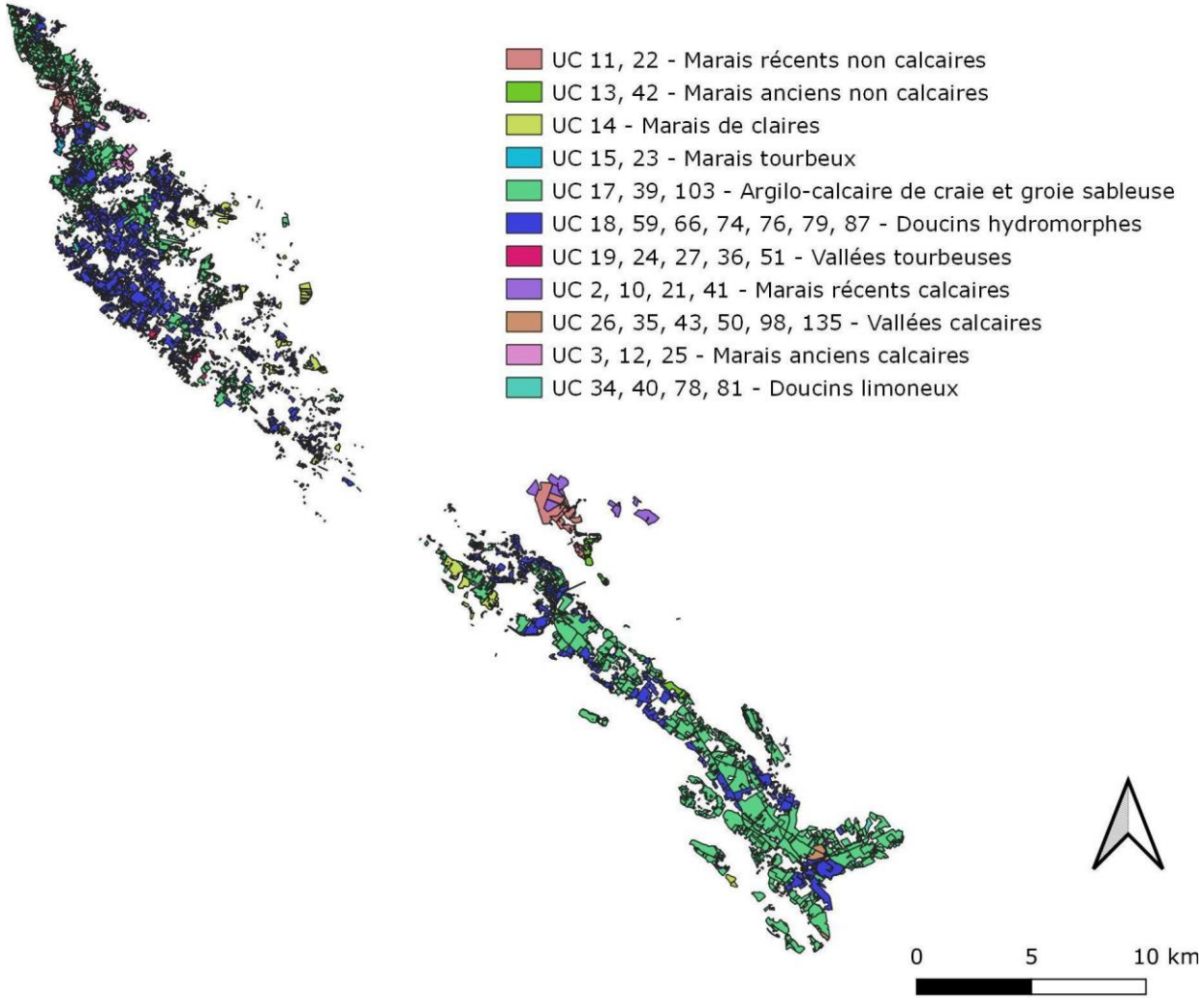


Figure 2 : Interprétation pédologique des territoires agricoles identifiées dans le pôle de Marennes-Oléron
*Données pédologiques : « IGCS Poitou-Charentes : CRA PC, IAAT, INRA »*

L'analyse cartographique montre que ce parcellaire couvre environ 13 500 ha avec la répartition pédologique suivante :

- les sols calcaires de type "argilo-calcaires" : environ 40% de la surface ;
- les doucins sableux hydromorphes : environ 37% ;
- les sols de marais : environ 16% ;
- les doucins limoneux : environ 3%.

Si la hiérarchie de répartition diffère un peu de l'analyse de la totalité du territoire, on retrouve cependant les quatre principaux types de sol, représentant 98 et 96% des surfaces étudiées.

Quatre profils types représentant ces quatre catégories de sol, ont été déterminés à partir des travaux de référence de la Chambre d'agriculture[7] pour leur évaluation de potentiel agronomique.

### 8.2.2 Les données climatiques : station de La Rochelle

Nous avons utilisé les données dont nous disposions de la station Météo-France de La Rochelle, qui reproduit les conditions littorales que l'on peut rencontrer sur le territoire du pôle de Marennes-Oléron, de la période de 1967 à 2019.

### 8.2.3 Choix de l'occupation culturale.

Pour correspondre au territoire étudié, nous avons choisi quatre types de production culturale :
- deux cas de grandes cultures, blé tendre d'hiver et maïs grain ;
- deux cas de culture de maraichage, fraise et tomate.

Nous avions également envisagé de travailler sur la vigne mais nous ne disposons pas encore des références nécessaires pour conduire les simulations.

Pour s'appuyer sur une approche statistique, nous avons réalisé, en fonction de possibilités offertes par le logiciel, une succession de simulations de rendement pour chaque culture :
- de 1967 à 2019 pour le blé tendre et le maïs, soit respectivement 52 et 53 valeurs de rendement par type de sol ;
- de 2005 à 2019 pour la fraise et la tomate, soit 15 valeurs de rendement par type de sol.

Les mêmes itinéraires techniques ont été reproduits pour les différents types de sol et pour chaque année climatique de simulation. Cette constance de pratique facilite la différenciation des potentiels de chaque type de sol.

Les deux cas de grande culture ont été simulés "en sec" c'est-à-dire sans irrigation, ce qui correspond à une pratique de terrain et ce qui permet de mieux contraster les différents potentiels.
- La culture de blé a reçu un apport de 180 unités d'azote minéral réparti en quatre fractions ;
- La culture de maïs a reçu un apport de 200 unités d'azote minéral réparti en deux fractions ;

Les deux cultures "fruit et légume » ont été conduites en situation de plein champ – en pleine terre et à ciel ouvert. Ce n'est pas la majorité des pratiques (culture sous serre) mais cela reste crédible. Par contre, pour respecter la cadre des pratiques de terrain, l'itinéraire technique de deux cultures comprend de l'irrigation.
- La culture de fraise a reçu un apport de 100 unités d'azote minéral réparti en deux fractions et une dose d'irrigation de 120 mm répartie en deux fractions ;
- La culture de tomate a reçu un apport de 100 unités d'azote minéral réparti en 3 fractions et une dose d'irrigation de 100 mm répartie en trois fractions.

[7] **BERNARD JPh, 2014**. *Topologie pédologique des sols de Charente-Maritime : proposition de profils de référence*.

Pour pouvoir comparer les résultats d'une culture à l'autre, les valeurs de rendement simulées ont été transformées en index de production en les divisant par la moyenne des rendements tous types de sol confondus.

La méthode retenue ne permet pas de modéliser le potentiel de production agricole des systèmes prairiaux : ce modèle est établi pour des cultures dont les paramètres de production sont identifiés. Pour ce qui concerne le système complexe des prairies, le modèle n'est pas conçu à ce jour pour apprécier la potentiel agricole. En effet, de nombreux facteurs relevant de la conduite culturale des praires (nombre de coupe de foin, pâturage, chargement …) influencent la production. Pour aborder cette notion de potentiel, il a donc été choisi d'analyser le niveau de production agricole des prairies à partir des éléments pédologiques connu et d'y associer les cultures de références citées ci-dessus. Cette démarche permet de comparer l'ensemble des types de sols entre eux et ainsi en apprécier le potentiel de production, en dehors de toutes contraintes.

### 8.2.4 Analyse des résultats de simulation : quel potentiel agronomique pour quel sol ?

Les résultats sont présentés sous forme statistique de boîte de Tukey – ou boîte "à moustaches"[8]. (annexe n° 2)

- Dans le cas du blé tendre, on observe la distribution[9] du potentiel de production : doucin limoneux / argilo-calcaire / sol de marais / doucin sableux. Le profil de sol de marais présente une tendance centrale des indices de production équivalente à celui du sol argilo-calcaire mais plus de disparité pour l'ensemble des résultats.

- Dans le cas du maïs, on a la distribution : doucin sableux / doucin limoneux / sol de marais / argilo-calcaire. La dispersion des résultats est plus importante que dans le cas du blé tendre.

- Dans le cas de la fraise, on a la distribution : sol de marais / doucin sableux / doucin limoneux / argilo-calcaire. Les résultats sont cependant assez semblables pour les trois derniers profils.

- Dans le cas de la tomate, on a la distribution : sol de marais / doucin limoneux / doucin sableux / argilo-calcaire

Le profil "argilo-calcaire" est plus approprié pour la valorisation par les cultures d'hiver, qui souffrent moins des problèmes de déficit d'eau. Il apparait comme le moins "polyvalent".
Cette conclusion est à tempérer en fonction des variations de la profondeur du profil : le sols argilo-calcaires plus profonds sont plus "performants".

Le profil "doucin sableux" à caractère hydromorphe semble mieux convenir aux cultures de printemps qui sont moins sensibles à l'excès d'eau hivernal ou printanier.

Le profil « sol de Marais » semble donner de meilleurs résultats sur les cultures de type maraîchage.

Le profil « doucin limoneux » apparait comme le plus polyvalent.

### 8.2.5 Du potentiel agronomique au potentiel agricole

[8] La boîte de Tukey propose quelques indicateurs statistiques d'une variable : le rectangle part du premier quartile au troisième quartile et est coupé par la médiane. Les segments aux extrémités signalent les valeurs extrêmes.
[9] La distribution correspond à l'ensemble des valeurs triées, classées et éventuellement ordonnées selon un ou plusieurs critères. (notion statistique).

L'utilisation du logiciel de modélisation STICS permet d'établir une évaluation objective du potentiel agronomique des sols du territoire.

Il faut cependant bien comprendre que cette évaluation, certes objective, reste cependant relativement partielle car

- Elle ne prend pas en compte toutes les catégories de culture que l'on peut rencontrer sur le territoire : le potentiel des parcelles en praire est analysé à travers un potentiel d'une culture que le modèle permet d'analyser du point de vue strictement production agricole, sans tenir compte des autres contraintes existantes liées au milieu naturel ni au système d'exploitation.
- Elle s'appuie sur des profils types fiables à l'échelle du territoire mais trop imprécis pour une évaluation à l'échelle de l'exploitation

L'analyse conduite permet de hiérarchiser, les niveaux de production agricole selon les conditions évoquées ci-dessus.

Trois catégories de sol en ressortent et sont figurés sur la carte ci-contre :

- la catégorie 1 correspond aux doucins limoneux et sols de marais, comportant les meilleurs potentiels.
- la catégorie 2 correspond aux doucins sableux,
- la catégorie 3 correspond aux sols argilo-calcaires à potentiel les plus difficiles.

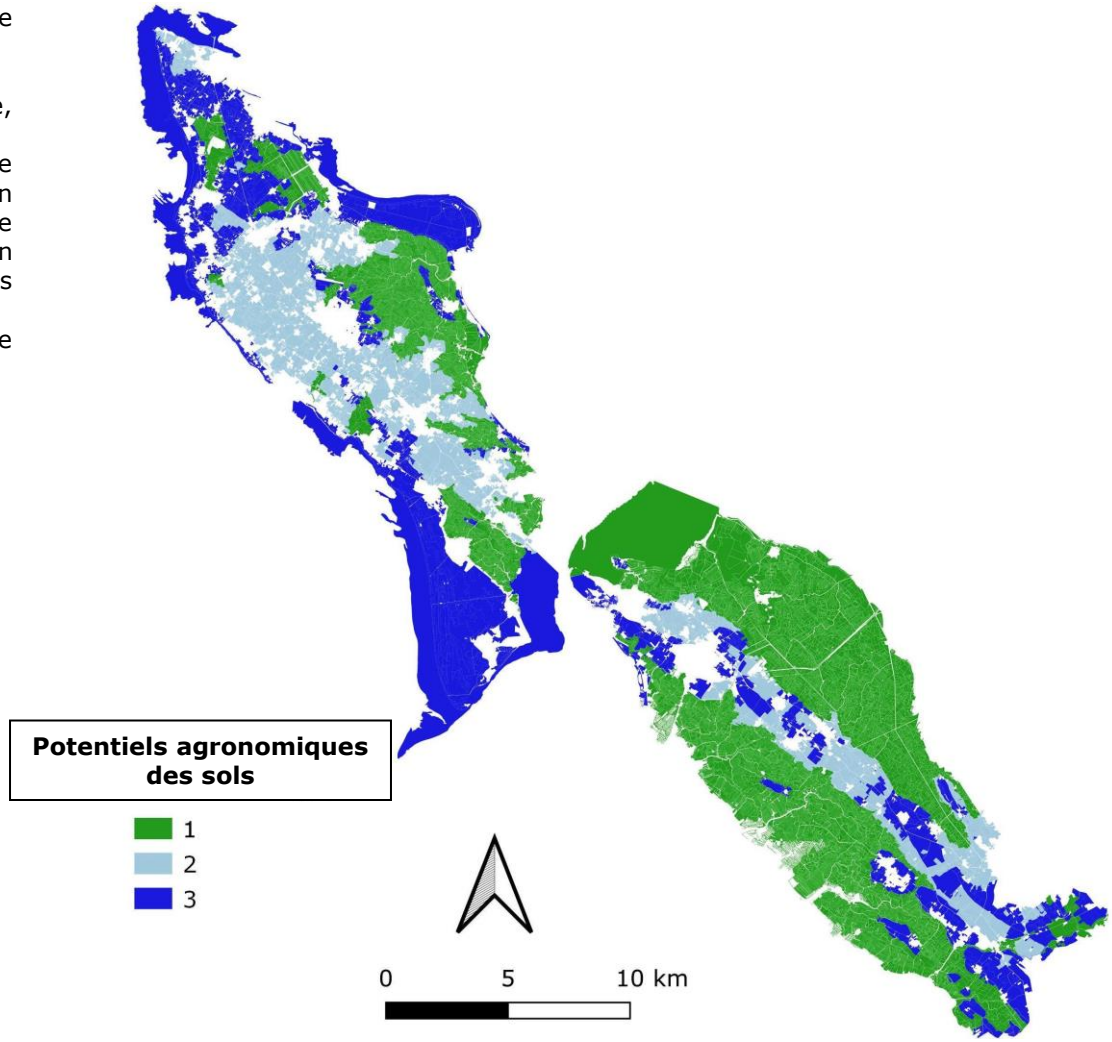


Les surfaces en marais salés identifiés dans la base de données OCS_PMO_18 seront superposées à cette carte de potentiel agronomique pour intégrer la contrainte sel dans l'expression des surfaces agricoles.

Cette potentialité servira par la suite à élaborer la carte de la zone agricole.

## *8.3* Un outil au service du projet agricole : « *La Charte agriculture, urbanisme et territoire* »

Les enjeux d'évolutions des activités agricoles du PMO sont également identifiés dans les principes de maintien et de développement de l'agriculture dans la « *Charte Agriculture, Urbanisme et Territoire* » de la Charente-Maritime de 2012.

Les quatre grands principes de la charte sont :

| | |
|---|---|
| ☐ **Affirmer le foncier comme outil de travail des agriculteurs durant l'élaboration des projets et des documents d'urbanisme**<br>- S'assurer d'une bonne connaissance du monde agricole et forestier.<br>- Élaborer un diagnostic agricole détaillé.<br>- Raisonner le développement du bâti dans l'espace agricole.<br>- Respecter un espace minimal entre bâtiments agricoles et habitations de tiers.<br>- Avant changement de destination, conserver les bâtiments agricoles fonctionnels d'intérêt architectural ou patrimonial dans le domaine agricole.<br>- Prendre en compte les exploitations insérées dans un tissu 'habitations.<br>- Prendre en compte les circulations agricoles.<br>- Maîtriser le bâti lié à la diversification agricole.<br>- Encourager une politique agricole volontaire dans les secteurs à forte pression foncière.<br>- Proposer le développement des énergies renouvelables en cohérence avec l'activité agricole. | ☐ **Vers de nouvelles formes de développement de l'urbanisation pour mieux préserver les espaces agricoles et naturels**<br>- Quantifier et justifier les besoins en amont de tout projet de développement pour une extension en adéquation.<br>- Le Grenelle : pour une planification économe de l'espace à l'échelle du territoire.<br>- Organiser le développement communal autour des entralités.<br>- Promouvoir le renouvellement urbain (logements vacants, « dents creuses », friches, optimisation du foncier) avant d'étendre l'urbanisation sur de nouveaux espaces.<br>- Promouvoir des formes d'habitat plus denses sur les parcelles nouvellement urbanisées.<br>- Optimiser la consommation d'espace des parcs d'activités et équipements publics.<br>- S'appuyer sur les outils de l'urbanisme opérationnel. |
| ☐ **Pérenniser une agriculture qui valorise les espaces naturels et les paysages**<br>- « Penser paysage » pour promouvoir des agricultures comme mode de gestion différenciée des zones humides.<br>- Élaborer des diagnostics paysagers comme approche transversale pour la création de projets.<br>- Ménager des espaces de transition entre les futures habitations et les espaces cultivés (franges).<br>- Construire une trame verte et bleue en cohérence avec les paysages et les espaces et outils de production agricole. | ☐ **Mettre en place une vision prospective de l'agriculture sur le long terme**<br>- Inciter à la mise en place de PLU.<br>- Intégrer les enjeux agricoles et forestiers dans chaque étape de l'élaboration des documents de planification.<br>- Associer le plus en amont possible les organisations et instances agricoles durant l'élaboration des documents d'urbanisme et projets.<br>- Anticiper la mise en place d'une politique foncière au bénéfice des collectivités pour préserver les outils de production agricole.<br>- Se doter d'un observatoire de la consommation du foncier agricole. |

Les principes de cette charte permettent de rappeler les enjeux pour l'agriculture et son développement. Bien qu'elle date de 2012, ils sont toujours d'actualité et serviront également de guide méthodologique pour élaborer la zone agricole pérenne.
Il reste ensuite à décliner et à élaborer leurs modalités d'applications à l'échelle du territoire du PMO lors de l'élaboration du SCOT en les croisant avec les enjeux du diagnostic.

La transcription de ces principes concernent notamment les thèmes suivants :

- La préservation des surfaces à usage agricole permet de maintenir un potentiel de production, de favoriser les installations pour tout type de production. Cet objectif trouve une traduction dans les objectifs de réduction par 2 de la consommation foncière mise en avant par l'Etat depuis le Grenelle de l'Environnement et se traduit dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable, renforcé dernièrement dans le principe de « zéro artificialisation nette : quels leviers pour protéger les sols ? » développé à partir de 2019. Par définition tout espace non artificialisé peut être considéré comme de l'espace agricole

Plus précisément La définition des espaces considérés comme agricole les espaces ayant un usage agricole actuel et, également, les espaces pouvant potentiellement recevoir une production agricole. La valeur agronomique ne peut être considérée comme le seul critère permettant de déterminé si un sol est agricole ou non. En effet, les qualités agronomiques des sols déterminent des conditions de productions. Les systèmes de production s'adaptent à ces caractéristiques agronomiques et les techniques que développent les exploitants permettent de valoriser tout type de sol.
Ainsi, l'ensemble des surfaces à potentiel agronomique sont à considérer comme espace agricole.

- La question des infrastructures agricoles est alors posée pour les bâtiments et les habitations.

Concernant les bâtiments à usage agricole doivent etre identifiés en zone agricole car leur vocation est un usage professionnel et leur gabarit est justifié par leur usage et l'adéquation avec la production concernée. Leur implantation en zone agricole est nécessaire afin préserver leur vocation dans les documents d'urbanismes communaux et de maitriser leur évolution au titre des autorisations du droit de sols (permis de construire, changement de destination par exemple). Les enjeux paysagers sont à prendre en compte pour leur intégration dans l'environnement, notamment en terme architectural et en compatibilité avec les diverses réglementations existantes.
Concernant les habitations des exploitations, il s'agit de la notion de logement de fonction : elles sont envisageables en espace agricole sous réserve que leur implantation soit à proximité des bâtiments de l'exploitation et surtout si le fonctionnement de l'exploitation nécessite une présence sur place (présence fréquente, régulière, de surveillance notamment). Les habitations existantes des exploitants sont à considérer avec une destination à usage agricole. Identifiées en zone agricole, lors de la transmission il s'agit de garantir cette vocation pour ne pas mettre en péril la vocation des bâtiments agricoles voisins et assurer une pérennité des bâtiments agricoles, outils nécessaires à la production. Il s'agit d'accompagner l'exploitant cédant son entreprise dans cette réflexion.
Lors de la cessation d'activité d'une entreprise, il peut être nécessaire d'engager une maitrise foncière des bâtiments de productions et de l'habitation afin de ne pas dissocier l'ensemble des constructions qui ont été implantées en espace agricole car nécessaires à la production.

- La préservation des surfaces agricoles intègre également la question des énergies renouvelables qui pourraient s'implanter sur des espaces agricoles. Les installations concernées sont les éoliennes, les panneaux photovoltaïques (sur bâtiment et au sol) et la méthanisation.

Concernant la méthanisation, cette activité est réglementée et seules les installations définies règlementairement comme agricoles peuvent s'implanter en zone agricole.
Les éoliennes peuvent également se situer en espace agricole, sous réserve que leur implantation ne conduise pas à déstructurer le foncier agricole est que les surfaces définitivement perdues pour la production soient minimisées.
Le principe de la constructibilité limité en zone agricole reste la règle du développement des constructions. En conséquence la démonstration de la nécessité agricole d'un projet devrait être envisagé pour tout développement de projet photovoltaïque il sera privilégie les projets en toiture. Sur un bâtiment agricole neuf, la surface du projet de construction devra être en correspondance avec la surface technico économique de l'exploitation et cohérent avec les documents d'urbanisme en vigueur. L'utilisation des surfaces de toitures agricoles existantes est à encourager si les conditions techniques sont favorables (distance de raccordement, charpente adaptée…)

Quant à l'implantation sur des surfaces agricoles, aujourd'hui, il ne peut s'agir que d'agrivoltaisme. Cette notion associe nécessairement une production agricole qui doit être viable par elle-même. Il faut noter toutefois que la charte AUT en vigueur proscrivant les panneaux solaires en espace agricole est en cours de révision et que cette notion d'agrivoltaisme sera certainement intégrée. L'implantation de parcs photovoltaïque au sol et d'ombrières devra privilégier les sites industriels (friches, anciennes carrières et parkings).
Le parc photovoltaïque devra avoir une réversibilité totale : avec l'utilisation d'ancrages sans béton ou l'engagement d'enlever les ancrages en fin d'exploitation, la remise en culture des terrains après démantèlement et le recyclage des panneaux photovoltaïques. Il nous semble important que des précisions soient apportées quant à la garantie de réversibilité des projets. Quant à la double fonctionnalité des espaces, elle ne peut être considérée que sur activité agricole viable économiquement

## 8.4 Les objectifs du SCOT de 2005 et les enjeux agricoles

En 2005, le pays de Marennes Oléron s'est doté d'un SCOT dont les objectifs en termes agricoles sont traduits au niveau politique dans le PADD et en terme plus opérationnel dans le DOCG. Les principaux points relevant de l'agriculture identifiés dans le DO G sont :

| Les objectifs du Documents d'Orientations Générales et du PADD | Réalisation des objectifs |
|---|---|
| - Conforter et clarifier la vocation agricole des secteurs perturbés ou dégradés (page 8) ainsi que de préserver des coupures d'urbanisation<br>- La gestion des conflits avec l'ostréiculture par l'évacuation de l'eau en hiver entrainant une dessalure, et donc une mortalité d'huitres (page 10)<br>- Accompagner la gestion des marais avec un programme de travaux sur les réseaux et les ouvrages hydrauliques du marais, (page 23)<br>- Maintenir la pérennité des espaces agricoles, la protection des bâtiments d'une manière coordonnée et la mise en place d'aides agro-environnementales sur certaines portions du territoire ; préserver les espaces agricoles de l'urbanisation en dehors des espaces résiduels, directement limitrophes des continuités urbaines (page 32)<br>- Le développement de mesures contractuelles de MAE pour une gestion conservatoire des espaces naturels (page 14)<br>- Conforter les filières traditionnelles pour notamment stabiliser l'agriculture sur l'ile à travers le maintien de la SAU sur la CCIO, et une légère diminution sur la CCBM au profit de l'urbanisation (page 34)<br>- Réhabiliter les zones perturbées ou dégradées par une définition claire de leur vocation, accompagnée d'une politique foncière (page 16)<br>- Anticiper la diversification des modes de productions (page 31) et la diversification des activités agricoles notamment par le tourisme (page 35)<br>- Des objectifs de développement des résidences secondaires déclinés par pôle urbain. | - Les outils d'urbanismes de planification ne semblent pas assez puissants pour préserver, clarifier la vocation des zones. Le développement d'un PAEN par les collectivités locales permettrait de « clarifier la vocation des zones » et d'indiquer de manière lisible la destination des parcelles tout en s'appuyant sur un programme de développement agricole au service des collectivités<br>- L'enjeu de maintenir les potentiels de développement des sièges et bâtiments d'exploitation concernées est accru pour l'avenir des exploitations dans ces secteurs situés sur des terres hautes, les « plus facilement constructibles »<br>- La loi ELAN de 2018 devrait faciliter la préservation et le développement des exploitations soumis à loi littorale.<br>- Des actions de confortement des filières traditionnelles centrées sur le marais de Brouage sont engagées: MAE collective. constitution d'un GIEE pour valoriser les productions de viandes bovine, mise en place d'une Association Foncière Pastorale, , pour la gestion foncière du marais de Brouage.<br>- La réflexion pour un Programme Alimentaire territorial permettra le développement des filières locales et l'allongement de la période de commercialisation.<br>- La maîtrise du développement des résidences secondaires est cruciale pour limiter la consommation des surfaces agricoles. La mise en œuvre du principe « zéro artificialisation nette » est un outil de gestion économe de l'espace. |

# 9 L'AVIS DES « PERSONNES QUALIFIEES»

Trois catégories de « personnes qualifiées » ont été rencontrées : des représentants techniques de collectivités locales, des représentants de la profession agricole (présidents de syndicats de marais, d'association d'éleveur), membres de coopératives agricoles.
Ces enquêtes permettent de compléter la photographie des activités agricoles établies en identifiant des enjeux pour l'agriculture du territoire au regard des problématiques actuelles que chacune de ces personnes à identifier.

| | **Problématiques actuelles identifiées par les personnes « qualifiées »** | **Enjeux et ambitions pour le développement de l'agriculture** |
|---|---|---|
| **L'économie des exploitations** | Les exploitations se sont agrandies pour maintenir et améliorer leur revenu.<br>Les exploitants engagés en circuit-court ont cherché à mieux valoriser leur production.<br>Les éleveurs de vaches allaitantes valorisent leur production en broutard principalement, ainsi que les vaches de réformes (elles représentent de l'ordre de 30% de la viande commercialisée localement). | La question du revenu des exploitations est abordée selon deux visions contradictoires:<br>- La première indique que les exploitations vont continuer à s'agrandir pour maintenir/améliorer le revenu. Les circuits-courts ne correspondent pas à tous les agriculteurs et le marché local pourrait être saturé.<br>- La seconde indique que l'agrandissement des exploitations est arrivé à son terme et que l'augmentation du revenu des exploitations se fera par les circuits-court via les outils de transformation et l'image du marais.<br>Cette question du revenu renvoie à la viabilité des entreprises lors d'une installation et également à l'image et à la perception du métier d'agriculteur.<br>Elle est également à rattacher au système de production : pour les exploitations ayant du marais, il est nécessaire de conserver un équilibre entre terres hautes et marais pour assurer l'alimentation des cheptels ainsi que de trouver un équilibre dans la gestion des prairies entre les enjeux environnementaux et la valorisation de l'herbe. La réflexion sur la valorisation de leur production en produit fini sera un facteur d'amélioration du revenu. |

| | Problématiques actuelles identifiées par les personnes « qualifiées » | Enjeux et ambitions pour le développement de l'agriculture |
|---|---|---|
| **Evolution de la surface agricole** | Le développement de l'urbanisme pour l'accueil de nouvelles populations et surtout le fort développement des résidences secondaires notamment sur la CCIO et la création d'infrastructures comme les pistes cyclables « grignotent » régulièrement les espaces agricoles et fragilisent les exploitations, y compris pour les bâtiments agricoles<br><br>Evolution des friches :<br>Les zones de marais sont en voie d'enfrichement d'une manière assez marquée sur la CCIO alors que sur les marais de Brouage c'est la frange sud qui voit un début d'enfrichement se développer. Cette dynamique est notamment liée au morcellement du foncier conduisant à un recul de l'activité agricole.<br>Les politiques publiques sur la CCIO tendent à porter ses fruits pour la reconquête des friches sur des terres non situées en marais. | La limitation de la surface à urbaniser en extension au bénéfice de la densification limitera la perte de surface agricole. Une meilleure organisation du développement des infrastructures devient nécessaire pour conserver des surfaces agricoles (notamment piste cyclable). Le maintien et le développement des activités agricoles nécessitent également la protection des bâtiments et sièges d'exploitation.<br><br>L'enfrichement contribue à la perte de surface agricole :<br>- la continuité des politiques publiques sur la CCIO est à conserver, voire à développer. Il est nécessaire également de clarifier la vocation des espaces aux yeux des propriétaires afin de limiter la rétention foncière à but d'urbanisme ou de parcelle à camper au bénéfice de l'usage agricole.<br><br>Le morcellement du foncier est un enjeu important sur le PMO : la gestion du foncier par l'Association Foncière Pastorale sur le marais de Brouage, la conduite d'aménagement foncier sur l'ile d'Oléron intégrant les enjeux environnementaux devraient permettre la création d'îlots agricoles permettant un usage adapté aux conditions de viabilité technico-économique des exploitations. |
| **La transmission, la main d'œuvre** | Sur la CCIO, la population agricole de plus de 55 ans est importante et la question de la transmission des entreprises devient préoccupante.<br><br>Sur l'ile d'Oléron, deux facteurs limitatifs à l'installation agricole sont identifiés à ce jour :<br>- l'attente des propriétaires de valoriser leur propriété en surface constructible ou en parcelle à camper.<br>- L'achat, ou tout au moins la maitrise du foncier viticole (surface plantée ou à planter) par des exploitants extérieurs de l'ile d'Oléron, notamment les viticulteurs du Cognac.<br>Sur les marais de Brouage, la problématique de transmission ne semble pas être une préoccupation actuellement.<br><br>Les exploitations de l'ile d'Oléron font appel à de la main d'œuvre saisonnière qui a des difficultés pour se loger. | La revalorisation du métier d'agriculteur est nécessaire pour « donner envie » de s'installer.<br>La question de la transmission sur la CCIO est un enjeu fort car la population agricole âgée de plus de 55 ans est nombreuse, ce qui n'est pas le cas sur les marais de Brouage.<br>Les projets d'installation doivent être viables économiquement et pérennes. L'accompagnement et la formation des porteurs de projets doivent être renforcés pour donner les meilleures chances de réussite, également pour des projets atypiques comme la permaculture, le maraichage, les fruits rouges.<br>La question de la charge de travail (notamment en exploitation maraichère et viticole) est un élément à intégrer dans les problématiques d'installation en abordant la gestion du temps de travail, de sa saisonnalité et de la gestion de la main d'œuvre.<br><br>La formation des éleveurs des marais de Brouage porte sur la notion de la transmission du savoir-faire dans le cadre de la gestion des élevages. |

| | Problématiques actuelles identifiées par les personnes « qualifiées » | Enjeux et ambitions pour le développement de l'agriculture |
|---|---|---|
| **Les circuits-courts** | Les circuits-courts sont en développement : il concerne la valorisation de la viande sur la CCBM et la CCIO pour 1/3 des éleveurs, les produits viticoles et le maraichage.<br>Les modes de commercialisation sont la vente à la ferme, les magasins de producteurs situés à Rochefort, Saintes, Royan et sur les iles d'Oléron et de Ré.<br>Une autre voie est la restauration collective qui est en phase de mise en œuvre.<br><br>Les circuits longs concernent toujours une large majorité des modes de commercialisation sur le PMO. | Le développement des circuits courts, lié à une prise de conscience en cours, devient une attente de la société pour répondre au besoin d'une alimentation de proximité.<br>Pour ce développement, notamment pour la valorisation de la viande, un atelier de transformation est en réflexion : l'échelle de territoire retenue concerne la CARO et la CCBM à travers une entente entre les deux collectivités. Les volumes estimés de viande se situant entre 230 tonnes et 400 tonnes commercialisables, une étude de faisabilité sera engagée par l'entente.<br><br>Sur l'ile d'Oléron, une valorisation des céréales produites sur l'ile et transformées par un atelier de meunerie est un enjeu pour la valorisation des productions locales de céréales. Cette activité est appréciée comme un atelier secondaire qui doit nécessairement être associée à une autre activité.<br><br>Le développement des circuits courts possède des limites : ce mode de commercialisation ne concernera pas tous les agriculteurs car il s'agit d'un autre métier que celui de producteur.<br>La demande en produits issus de circuit court (maraichage, viande) durant la période estivale notamment est importante et montre « qu'il y a encore de la place pour des producteurs ». |
| **La cohabitation** | L'arrivée de population, notamment retraités, et de résidences secondaires tend à générer et accentuer les conflits sur l'usage et les pratiques agricoles.<br>Les résidences secondaires constituent également un enjeu important en termes de consommation de surface agricole : leur prise en compte dans la planification urbaine conduit à identifier des surfaces importantes à urbaniser qui perdent leur vocation de production. | Cohabitation de l'agriculture au sein du territoire :<br>- la cohabitation de l'agriculture avec les activités de loisirs et de tourisme soulève la question du partage du territoire et de ses usages. Elle nécessite le respect des activités par l'application de règles qui permettent à chacune des activités de cohabiter (ex : fermeture des barrières).<br>- Sur la thématique de l'eau : l'actualisation et la mise en œuvre d'un protocole avec des indicateurs de suivi de gestion des niveaux d'eau permettront d'apaiser les relations entre éleveurs et céréaliers et entre agriculteurs et autres utilisateurs tant sur les aspects quantité que qualité.<br>- L'intégration des enjeux environnementaux dans les systèmes d'exploitation permettra de développer la qualité écosystémique des milieux naturels, sous réserve que le travail accompli par l'exploitant soit rémunéré (Paiement pour Service Environnemental, MAE collective)<br><br>Il ne doit pas y avoir d'opposition entre les divers usages mais des complémentarités à trouver, notamment pour les enjeux environnementaux.<br>Ces complémentarités (valorisation des productions et gestion environnementale) seront également génératrices d'emploi au bénéfice de l'agriculture : l'entretien des marais, l'atelier de transformation pourront être créateur d'emploi. |

| | Problématiques actuelles identifiées par les personnes « qualifiées » | Enjeux et ambitions pour le développement de l'agriculture |
|---|---|---|
| **L'agriculture biologique** | Peu présente sur la CCBM, elle s'est développée sur la CCIO : 6 exploitations sont identifiées en AB.<br>La demande des consommateurs est en augmentation en denrée issue de l'agriculture biologique, qui n'est pas satisfaite à ce jour. | Tout le territoire ne se prête pas à la production de type AB : par exemple, les marais de Brouage cultivés en céréales ne sont pas propices à ce type de conduite à l'exception de certaines cultures de printemps (ex : blé dur) |
| **Les marais** | Maris de Brouage :<br>- Les élevages sont de type extensif (vaches allaitantes, production de broutards): les 2/3 des éleveurs ont leur sièges d'exploitation et leur surface très éloignés du marais. Certains de ces éleveurs sont considérés comme « ceux qui gèrent mal le marais », tout comme certains éleveurs dont les sièges sont proches du marais.<br>- Les grandes cultures présentes sont sur des terres à fort potentiel. Leur conduite en agriculture biologique est très difficile et ne peut s'envisager que sur quelques cultures de printemps.<br>- Attente importante des propriétaires privés des marais (70% d'entre eux) pour une gestion du réseau hydraulique (ex : entretien, reconnexion de jas réseau au hydraulique) puis de la gestion des entrées des parcelles, du débroussaillage pour 20% des propriétaires.<br>- La gestion des nuisibles (principalement les ragondins) est un enjeu actuel pour l'agriculture (effondrement des berges, leptospirose).<br><br>Marais d'Oléron :<br>La gestion par le pâturage ovin est à développer, si les conditions d'exploitations sont définies et appliquées en terme de chargement, de date de pâturage, de gestion hydraulique.<br><br>Marais de Seudre :<br>Le réseau hydraulique est jugé à l'abandon, notamment pour ce qui concerne les fossés à poissons<br><br>Sur les marais, la gestion des espèces les nuisibles (ragondins, sangliers ….) est source de problèmes dus aux dégâts qu'ils génèrent. | Marais de Brouage :<br>- Réflexion de l'association des éleveurs autour de démarches collectives (gestion des marais, valorisation des productions)<br>- L'équilibre des systèmes entre terres « hautes » et terres de marais doit être conservé pour assurer une l'alimentation des élevages<br><br>Marais d'Oléron :<br>- La gestion par le pâturage est à dynamiser pour développer une activité agricole en cohérence avec les autres enjeux (conchylicoles, biodiversité) et reconquérir des secteurs en friches ;<br>- Les marais possèdent un potentiel de production de sel identifié qui reste à développer et valoriser par des projets d'installations de sauniers.<br><br>Marais de Seudre :<br>- La reconquête des fossés à poisson est un enjeu .<br><br>La gestion des marais pour avoir « un bon fonctionnement agricole » et des écosystèmes de qualité est une problématique prenant de l'ampleur : il s'agit de mettre en œuvre des gestions agricoles plus favorables aux enjeux environnementaux (eau, biodiversité). C'est une problématique intégrée dans le contrat de territoire .<br>La gestion du réseau hydraulique, du réseau primaire au réseau tertiaire, est la principale et première préoccupation ainsi que la gestion des ragondins.<br><br>La gestion des marais doit être valorisée, notamment pour le marais de Brouage, avec la création d'une image de « l'agriculture du marais » qui est à associer à une meilleure valorisation des productions de ce milieux en terme de revenu.<br><br>La gestion des marais va être impactée par les problématiques de niveau d'eau et de submersion à moyenne /longue échéance. Les systèmes d'exploitations agricoles seront amenés à évoluer pour intégrer ces problématiques notamment à travers les programmes PAPI et ADAPTO.<br>Une autre piste de réflexion est la création d'un Parc Naturel Régional alliant préservation de l'environnement et développement socio-économique. |

Les rencontres avec les « personnes qualifiées » permettent d'envisager un scénario pour l'agriculture à l'horizon de 20 ans :

L'agriculture sera composée d'une mixité de systèmes agricoles : des élevages extensifs de bovin viande soutenus par des aides publiques, des systèmes de polyculture élevage, des productions de viticoles, maraichères. Les exploitations de grandes cultures auront-elles pu être localisées sur les terres hautes, les marais cultivés reconvertis en prairie ?

Les circuits courts se seront fortement développés pour toutes les productions, y compris pour la production de légumes d'hiver valorisée par ces circuits et la restauration collective.

Le travail des agriculteurs sera rémunéré à sa juste valeur, notamment grâce aux circuits courts. Le travail des éleveurs sera facilité par l'amélioration des conditions d'exploitations.

Le métier d'agriculteur aura une image revalorisée par l'intégration des enjeux environnementaux dans la conduite technique des exploitations et la réponse aux attentes de la société en termes de qualité de production. En parallèle, les circuits longs perdureront car le territoire ne sera pas en capacité de consommer toute la production du territoire et tous les agriculteurs ne seront pas dans des filières courtes. Ces évolutions seront sans doute accompagnées d'une croissance du nombre d'exploitations en agriculture biologique et peut-être de systèmes émergents atypiques comme la permaculture. Le principal élément pour lequel il faut avoir une grande vigilance quel que soit l'installation, c'est la viabilité économique et sociale du projet afin de donner toutes les chances aux futurs exploitants

Malgré une amélioration de l'image du métier d'agriculteur, le nombre d'exploitations agricoles sera maintenu et n'aura pas nécessairement augmenté. Des agrandissements d'exploitations seront sans doute également à envisager.
La recherche d'un équilibre entre viabilité économique et enjeux environnementaux sera le défi de demain pour l'adaptation et le renouveau des exploitations agricoles du territoire, avec une pression foncière et une diminution de la surface agricole liées à l'urbanisation, aux friches et au tourisme.

# 10 LES ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Le PMO est un territoire composé de deux entités différentes : la partie continentale composée d'une agriculture de type polyculture élevage majoritaire et la partie insulaire alliant viticulture et maraichage principalement. Cette configuration conduit à des problématiques pouvant être marquées et différentes selon les territoires.
Le tableau atouts/faiblesses/opportunités/menaces (AFOM) ci-dessous met en avant les principaux points à retenir à propos des agricultures du territoire :

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| Un attrait touristique générateur de richesses et des agglomérations proches (Rochefort, Royan) constituant des zones de chalandises.<br>La diversité des productions est une force qui occupe et valorise les différents espaces.<br>Un territoire à forte valeur environnementale (biodiversité, paysage)<br>L'activité agricole est structurante sur ce territoire à forte valeur environnementale et patrimoniale (biodiversité, paysage)<br>Une agriculture diversifiée : nombreuses productions représentées et des exploitations diversifiées (plusieurs ateliers de production sur les exploitations)<br>Une structuration des propriétaires pour améliorer la gestion hydraulique et le foncier dans certains secteurs<br><br>**Le Maraîchage**<br>- Est une niche commerciale,<br>- Sur terroir unique (productions précoces), et un potentiel estival important<br>- Avec des sols faciles à entretenir et drainants.<br>**La Viticulture**<br>- Un dynamisme de la viticulture depuis quelques années lié à la bonne valorisation des produits<br>- Sur de « bons » sols (aisés à entretenir, à potentiel agronomique adapté à la vigne),<br>- Un climat très favorable,<br>- La reconquête des friches est possible après diagnostic avant plantation.<br><br>**L'élevage**<br>- Des élevages majoritairement allaitant, présents dans les marais sur la CCBM notamment.<br>- Une demande croissante de la société pour consommer des produits de qualité en circuit court. | Une activité saisonnière importante induisant une problématique de main d'œuvre et de charge de travail importante sur une saison courte<br>Les espèces nuisibles (lapins, sangliers, pigeon…) génèrent des dégâts importants<br>Manque de structuration des propriétaires localisé géographiquement rendant r la gestion hydraulique et le foncier difficile.<br>Difficultés de circulations agricoles (état d'entretien, ruptures de continuités, conflits d'usages)<br>Morcellement foncier et pression foncière quasi généralisée (hors dorsale CCBM)<br>Difficulté d'accès au foncier et au bâti agricole (achat ou construction), notamment sur Oléron<br>Devenir de la maison d'habitation de l'exploitant lors des transmissions<br><br>**Le Maraichage**<br>- Saison courte pour certains maraichers (pic de commercialisation pendant la saison estivale), et une demande croissante pendant cette période, demande insatisfaite,<br>- Des déchets importants,<br>- Accès à l'eau en quantité et en qualité pour irriguer peut être un facteur limitatif de la production,<br>- Besoin de main d'œuvre important, difficile à trouver et à loger.<br><br>**La Viticulture**<br>- La rotation culturale nécessaire lors de maladie (nécrose),<br>- Le vieillissement du vignoble nécessite de « revaloriser » le vignoble existant avant la reconquête de friches,<br>- Les friches boisées ne sont pas faciles à replanter (attendre 10 ans au moins avant d'implanter des ceps),<br>- Besoin de main d'œuvre important, difficile à trouver et à loger.<br>- Dépendance au marché mondial du Cognac. |

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| **Grandes cultures**<br>- Des potentiels « moyens » sur les terres hautes mais important en marais (Brouage) aménagés pour des cultures de printemps<br><br>**Sauniers**<br>- Un potentiel de marais à remettre en exploitation important | **Les Friches**<br>- Des protections au titre du paysage et de la protection de l'environnement (site classé, EBC) qui rendent la reprise des friches plus complexe et longue,<br>- Un morcellement du parcellaire et un attachement au foncier qui rendent la remise en culture difficile,<br>- Des coûts de remise en cultures des friches ligneuses (destruction de végétation et précédents culturaux à rétablir) importants.<br><br>**L'élevage**<br>- Des produits mal valorisés : commercialisation de la viande majoritairement par la vente de broutard (filière d'export) dépendance au marché mondial<br>- Un foncier morcelé des prairies ne permettant pas une optimisation de la gestion du pâturage<br>- Des structures dépendantes des terres hautes pour l'alimentation du cheptel<br>- les nuisibles ne permettent pas la diversification des assolements et des débouchés<br><br>**Grandes cultures**<br>- les nuisibles ne permettent pas la diversification des assolements et des débouchés<br><br>**Sauniers**<br>- Une activité économique saisonnière |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| Un potentiel foncier à reconquérir qui sont aujourdh'ui :<br>- des friches,<br>- des "biens vacants et sans maîtres" sur Oléron<br>Des collectivités locales volontaires et engagées pour des projets de développement agricole<br><br>**Le Maraîchage**<br>- Une demande pas satisfaite en été,<br>- Une demande pour les circuits courts et la restauration collective permettant d'étaler la saison de commercialisation.<br><br>**La Viticulture**<br>- Un marché qui se porte bien en circuit court notamment pour des produits associés à une appellation d'origine (Pineau, Cognac) et au tourisme.<br><br>**Les Friches**<br>- Sont pour partie des surfaces agricoles potentielles, sous certaines conditions de remise en cultures (diagnostic avant implantation de vigne par exemple, voir annexe « comment remettre une friche en culture pour le maraîchage »),<br>- Nécessitent une maîtrise pour maintenir un paysage de qualité et typique, une biodiversité riche, un contrôle des nuisibles et des espèces invasives.<br>- Font l'objet d'une politique d'acquisition foncière par la collectivité (CG, CEL) actuellement favorable à la gestion agricole.<br><br>**L'élevage**<br>- des démarches de circuit-court, d'ateliers de transformation pour mieux valoriser les produits,<br>- une restructuration du foncier pour améliorer les conditions d'exploitations. | Une population agricole vieillissante sur le territoire, notamment sur la CCIO.<br>Une pression urbaine croissante au détriment des systèmes technico-économique d'exploitation.<br>Adhésion partielle de la profession aux projets de développement agricole des collectivités locales qui veulent intervenir sur modes de productions et les voies de commercialisation.<br>Changements climatiques : augmentation de la vulnérabilité aux évènements climatiques et à la disponibilité et la qualité de l'eau pouvant impacter la santé économique des entreprises.<br>Augmentation de la vulnérabilité aux chocs sanitaires et crises économiques des exploitations<br>La multiplication des réglementations environnementales qui peuvent être un frein au maintien et au développement des activités agricoles : zones humides, loi littorale, protection de site.<br>Des enjeux liés aux Zones de Non Traitement pouvant avoir un impact notoire sur l'évolution de l'agriculture, notamment sur la CCIO (territoire mité sur le plan urbain).<br>Baisse des reprises/installations liée :<br>- au coût du logement, sur Oléron.<br>- à la pression sociétale : faible reconnaissance du métier et regard critique sur les pratiques.<br>- à la difficulté d'accès au foncier (rétention foncière des propriétaires, concurrence au sein de la profession agricole).<br><br>**Le Maraichage :**<br>- une charge de travail importante que les nouveaux installés mesurent difficilement et impactant la vie familiale.<br><br>**La Viticulture**<br>- Planter des vignes à moins de 10 m des habitations peut être risqué (évolution de la règlementation défavorable). La carte des « Pressions urbaines sur l'agriculture » illustre les territoires impactés,<br>- L'agrandissement des exploitations et un parcellaire dispersé entraîneraient des contraintes d'usage du territoire pour tous les usagers (circulations agricoles accrues notamment),<br>- Vulnérabilité des parcelles en bordure de côtes (submersion).<br>- dépendance aux marchés mondiaux |

| OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|
| Un outil réglementaire foncier et agriculture au service d'un projet de territoire : le PAEN[10] .<br><br>Une zone de chalandise relativement proche dans les agglomérations. | **Les Friches**<br>- Rétention foncière des propriétaires « espérant » une valorisation du patrimoine par de l'urbanisation ou des parcelles à camper,<br>- Une réglementation sanctuarisant les friches agricoles au titre des enjeux environnementaux.<br><br>Des enjeux environnementaux qui peuvent être un frein au maintien et au développement des activités agricoles : zones humides, loi littorale, protection de site.<br><br>Des enjeux liés aux Zones de Non Traitement pouvant avoir un impact notoire sur l'évolution de l'agriculture, notamment sur la CCIO (territoire mité sur le plan urbain). |

Ces éléments AFOM, croisés avec la perception des « personnes qualifiées » et les éléments du diagnostic sur le PMO permettent de déterminer la zone potentielle agricole à préserver pour assurer la viabilité des entreprises agricoles, leur transmissibilité et permettre le renouveau de la population agricole. Les espaces agricoles proposés en annexe cartographique sont les espaces à préserver pour maintenir leur vocation agricole : elle se base sur le potentiel agricole, les systèmes d'exploitations identifiés et la prise en compte des bâtiments agricoles existants.

Une analyse plus préciser à l'échelle cadastrale sera à conduire lors de la transcription de ces espaces dans les documents d'urbanisme communaux.

[10] PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005)

# 11 SYNTHESE ET DEFINITION DE LA ZONE AGRICOLE

## 11.1 Un territoire agricole dynamique

Un espace territoire agricole réparti sur 37% du territoire PMO, situé à 80% sur la CCBM :

- les productions de l'ile d'Oléron sont principalement la viticulture, l'élevage et le maraîchage. Le nombre d'exploitation est stable depuis 2007, ce qui montre un attrait et dynamisme de l'agriculture.
- les exploitations continentales sont tournées vers l'élevage et les grandes cultures. Elles ont nettement diminuées depuis 2001 (– 21%)

La SAU moyenne par exploitation augmente de 45 % pour les exploitations de la CCIO et de180% sur la CCBM entre 2010 et 2019 : l'agrandissement des exploitations est lié à la démographie de la population agricole déclinante et aux besoins de viabilité économique des entreprises.

Les prairies sont situées principalement sur la CCM et orientent les systèmes d'exploitation. Elles sont un enjeu important dans leur rôle environnemental.

L'agriculture biologique connait un développement notable sur la CCIO avec une politique d'accompagnement de la collectivité en faveur de ce type de projet ainsi que la commercialisation des circuits-court /vente directe également sur l'ensemble du PMO avec des démarches individuelles et collectives (atelier de transformation par exemple).

Les activités agricoles ont développé une diversification pour ¼ de l'exploitation sur la CCBM et prés de la ½ sur la CCIO
Une population agricole plus âgée sur la CCIO avec un âge moyen de 50 ans sur la CCBM et 53 ans sur la CCIO. Le renouvellement de la population agricole est une préoccupation actuelle sur la CCIO et la problématique va se poser d'ici 5 à10 ans sur la CCBM.
L'agriculture est une catégorie socio-professionnelle avec des projets divers et nombreux sur l'ensemble du territoire.

Un potentiel salicole sur la CCIO identifié avec un renouveau de vocation pour la profession qui semble être en court.
Le territoire possède un potentiel à développer.

Le territoire possède des potentiels agronomiques divers permettant l'expression de la majeure partie des productions.

## 11.2 Des enjeux à relever

L'agriculture sera composée d'une mixité de systèmes agricoles (bovin viande, viticoles, maraichage, polyculture élevage). La commercialisation des productions verra les circuits se développés. L'espace agricole sera préservé pour permettre le développement des exploitations existantes, les installations de nouveaux agriculteurs. Ce développement contribuera à valoriser les divers potentiels des espaces agricoles.
Le métier d'agriculteur sera reconnu à sa juste valeur, tant sur l'aspect économiques, que social car les systèmes d'exploitations intégreront d'avantage les problématiques environnementales et paysagères. Le nombre d'exploitations agricoles restera stable

L'agriculture du Pôle Marennes Oléron est diversifiée : divers systèmes sont présents comme la polyculture élevage, les grandes cultures, le maraîchage, la viticulture et quelques producteurs de sel.

La population agricole est vieillissante sur l'ensemble du PMO et d'une manière plus importante sur l'ile d'Oléron que sur la CCBM. La pérennisation des activités agricoles par la transmission des entreprises est un enjeu important à anticiper pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs sur des structures d'exploitations viables économiquement, mais également socialement (prise en compte de la charge de travail et de sa saisonnalité).
Les systèmes d'exploitations ont connu un agrandissement pour assurer leur viabilité socio-économique et certains se sont tournés également vers la mise en place de circuits courts. Les projets des exploitants montrent toujours une tendance à l'agrandissement contrairement à ce qu'envisage une partie des personnes qualifiée qui considèrent que l'agrandissement des exploitations est passé.

L'ile d'Oléron a connu un plus fort développement des circuits-courts que la CCBM, notamment lié à l'importance des activités touristiques qui sont des débouchés conséquents. C'est une voie de développement pour les exploitations, sans engager une opposition avec les circuits traditionnels.

Ce sont des territoires où les enjeux environnementaux sont importants et concernent des zones de marais notamment.
Les enjeux littoraux génèrent d'une part une pression foncière liée à l'urbanisme importante au détriment des activités agricoles (perte de surface, pratiques agricoles contraintes, problématique de cohabitation) et engendrent d'autre part des questions sur l'évolution des activités économiques qui seront impactées par des inondations /submersions. A ces problématiques s'ajoutent la question de la gestion et la préservation des paysages littoraux.

L'agriculture joue un rôle important de valorisation et de gestion de ces paysages. L'évolution des activités agricoles doit être accompagnée pour permettre l'évolution des infrastructures et des aménagements nécessaire à ces activités (comme l'implantation de bâtiments d'exploitation, d'ateliers de transformation, du logement de fonction), ainsi que pour l'évolution des systèmes d'exploitation afin de répondre aux attentes sociétales de circuits courts et d'une plus grande intégration de enjeux environnementaux dans la conduite technico-économique des exploitations. Toutefois, ces évolutions doivent se faire avec la prise en considération de la viabilité économique des systèmes d'exploitation.

Des réflexions sont entamées à propos du développement des circuits courts (notamment à travers un atelier de transformation), de l'adaptation des systèmes d'exploitations aux enjeux de submersion. Elles doivent servir de base de discussion avec les acteurs agricoles pour envisager des évolutions permettant aux entreprises de se pérenniser en intégrant les divers enjeux. Ces évolutions nécessiteront d'assurer également une pérennité de systèmes par le maintien d'entités agricoles viables économiquement et socialement, par la préservation du foncier associé à un projet de développement agricole.

La préservation de l'activité agricole sur ces territoires est un enjeu essentiel non seulement en terme de production pour une alimentation en circuits court et de qualité mais aussi en terme paysagé et environnementale garant du maintien d'espaces ouvert sur le territoire

## 11.3 Définition de la zone agricole

La délimitation de la zone agricole à l'échelle du SCOT du PMO doit intégrer l'ensemble des enjeux agricoles décrits précédemment.

Elle est déterminée en tenant compte de l'usage des sols agricoles à l'échelle des deux territoires : l'occupation des sols agricoles et la carte des exploitations constituent le premier niveau de la trame de la zone agricole.
A cette étape, la superposition avec la carte des potentiels agronomiques permet d'identifier les surfaces agricoles potentielles en ayant intégré les caractéristiques des marais salés.
L'ensemble de ces surfaces représente l'espace agricole, à l'exclusion des boisements.

La contrainte liée aux bâtiments agricoles doit être également intégré en terme de zone agricole avec la délimitation d'un périmètre de 100m autour de tous les bâtiments agricoles. Ce périmètre, préconisé par la charte Agriculture Urbanisme et Territoire permet de préserver les bâtiments agricoles pour leur évolution à venir. Les évolutions de l'urbanisation à moins de 100m de bâtiments agricoles est à priori à proscrire. Cette distance permet également de limiter les conflits de voisinages.
La carte de synthèse ci-jointe transcrit l'ensemble de ces éléments et permet de détermine la zone agricole.

A cette délimitation, il faudra associer la traduction des réglementations environnementales existantes qui sont très contraignantes pour les constructions agricoles. Il s'agit notamment du site classé, de Natura 2000 et sdes espaces proches du rivage au titre de la loi littoral.
En dehors de ces sites, les espaces agricoles sont à définir comme n'ayant pas de contraintes pour assurer la pérennité des entreprises existantes et permettre le développement de nouvelles exploitations. Cette stratégie s'applique également sur les secteurs limitrophes des zones urbaines.

## LISTE DES ABREVIATIONS

| Abréviation | Définition |
|---|---|
| ADAPTO | étude plusieurs scénarios de gestion du trait de côte associant l'ensemble des partenaires selon une approche pluridisciplinaire |
| ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| AFAC Agroforesteries | Association Française de l'Arbre Champêtre, Agroforestieries |
| AFAF | Aménagement Foncier Agricole et Forestier ou Association Française d'AgroForesterie |
| AFB | Agence Française de la Biodiversité |
| AFP | Association Foncière Pastorale |
| AVAP | Aire de Valorisation de l'Architecturale et du Paysage |
| BCAE | Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales |
| CAD | Contrat d'Agriculture Durable |
| CAUE | Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement |
| CARO | Communaté d'agglomération Rochefort Océan |
| CCBM | Communauté De Communes du bassin de Marennes |
| CCIO | Communauté De Communes de l'Ile d'Oléron |
| CDNPS | Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites |
| CDPENAF | Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers |
| CGET | Commissariat Général à l'Egalité des Territoires |
| CIVAM | Centre d'Intiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural |
| CNPF | Centre National de la Propriété Forestière |
| CPIE | Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement |
| CREN | Conservatoire Régional des Espaces Naturels |
| CU | Certificat d'Urbanisme |
| DOCOB | Document d'objectif Natura 2000 |
| EBC | Espace Boisée Classé |
| ENI | Effets Non Intensionnels des produits phytosanitaires |
| EPMP | Etablissement Public du Marais Poitevin |
| ERC | Eviter Réduire Compenser |
| EVA 17 | Entretien et Valorisation de l'Arbre en Charente Maritime (programme) |

| | |
|---|---|
| GEMAPI | Gestion des milieux Aquatiques et Préventions des Inondations |
| GIEE | Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental |
| IDF | Institut de Développement Forestier |
| MAEC | Mesure Agri-Environnementale et Climatique |
| OAB | Observatoire Agricole de la biodiversité |
| OGAF | Opération Groupée d'Aménagement Foncier |
| OLAE | Opération Locale Agri-Environnementale |
| ONCFS | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| ONEMA | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques |
| PADD | Projet d'Aménagement et de Développement Durable |
| PAPI | Programme d'Actions et de Prévention des Inondations |
| PC | Permis de Construire |
| PCAET | Plan Climat Air Energie Territoriale |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PNRMP | Parc Naturel Régional du Marais Poitevin |
| PPRI | Plan de Prévention du Risque Inondation |
| PPRN | Plan de Prévention des Risques Naturels |
| RRAF | Réseau Rural Agroforestier Français |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SIG | Système d'Information Géographique |
| STEP | Station d'Epuration |
| TTCR | Taillis à Très Courte Rotation |
| TVB | Trame Verte et Bleue |
| ZH | Zones Humides |

**Bibliographie**

« Diagnostic et devenir des exploitations agricoles du pays de Marennes-Oléron », ADASEA, juillet 2007

« Quel avenir pour l'agriculture dans les marais littoraux de Charente-Maritime soumis aux risques de submersion et d'érosion marine ? Historique, diagnostic et prospectives *Exemples des marais de Moëze et de Mortagne-sur-Gironde », Rapport de stage*
*Clarisse Boujut, UNIVERSITE RENNES 2 Master 2 Gestion de l'Environnement Parcours Environnement Territoires Acteurs*
*Promotion 2016-2017*

« ÉTUDE PRÉALABLE AU CONTRAT TERRITORIAL DU MARAIS DE BROUAGE - *SYNTHESE de l'état des lieux et du diagnostic*
*PERSPECTIVES-« ,Eaucea , 2018,*

« Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire dés milieux humides » , Rapport CGEDD n° 010813-01, CGAAER n° 16100, établi par Marie-Hélène AUBERT et François GUERBER (coordonnateur), CGEDD, Yves BRUGIERE-GARDE et Charles DEREIX (coordonnateur), CGAAER
J u i l l e t 2 0 1 7

« La valorisation de l'élevage en zone humide : une action efficace de développement du territoire au service de la préservation du milieu naturel », Mathieu GENTIL, Université Pierre Mendès France, UFR EE, 2013/2014

«
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES MARAIS DE BROUAGE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE », Communautés de communes du bassin de Marennes, janvier 2012

« GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES DES MARAIS DE BROUAGE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE – Programmes d'actions territorialisées 2010/2015 », Communautés de communes du bassin de Marennes,

« DETERMINATION DU POTENTIEL SALICOLE DES MARAIS OLERONNAIS », B. Courtadon, P. François
Décembre 2017

« Prix du foncier agricole sur l'île d'Oléron *Programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, CCIO,* 01/09/2011

« Comité de concertation foncier n°6 », Vendredi 23 septembre 2016

# ANNEXES

Annexe n°1 :

Exploitations enquêtées sur la CCBM

| Exploitation | Commune | SAU (Ha) | Typologie |
|---|---|---|---|
| MME JULIEN BETTY | LE GUA | 78 | GC |
| EARL ETCHERVAIZE | LE GUA | 194 | BV |
| M PIQUES BERTRAND | MARENNES | 1,35 | Volailles |
| MME BESSON KATIA | BOURCEFRANC LE CHAPUS | 2 | M |
| EARL LE MAINE DES SAUNIERS | le gua | 197 | BV |
| M JARRIAULT BRUNO | ST SORNIN | 125 | BL |
| EARL DE PELARD | LE GUA | 160 | BL |
| EARL DU TAPIS VERT | HIERS BROUAGE | 240 | GC/BV |
| EARL BOSSIS | LE GUA | 268 | BL/BV |
| M GOUBON MAXIME | NIEULLE SUR SEUDRE | 159 | BV |
| M FEUGNET HERVE | LE GUA | 90 | GC |
| EARL DE CHALONS | LE GUA | 115 | Vi |
| M FEUGNET CLEMENT | LE GUA | 70 | GC |
| GAEC HERVE | ST JUST LUZAC | 230 | BV |
| LEDEUFF ROSE-MARIE | MARENNES | 1 | safran |
| PANNETIER JEAN-BAPTISTE | ST JUST LUZAC | 3 | M |
| MME DEBORDES NATHALIE | ST JUST LUZAC | 24 | **GC** |
| M VIGNAUD ERIC | ST SORNIN | 58 | GC |
| SCEA LE PETIT MOULIN | ST SORNIN | 60 | **GC** |
| M GUICHETEAU JACKY | BOURCEFRANC LE CHAPUS | 62 | GC/BV |
| EARL DE BOURSOTTE | LE GUA | 67 | BV engraissement |
| M DELHOUMEAU GERARD | MARENNES | 80 | BL |
| M FRAGNEAUD JEAN-CLAUDE (arret exploitation) | ST SORNIN | 111 | GC/BV |

| | | | |
|---|---|---|---|
| M OCTEAU STEPHANE | NIEULLE SUR SEUDRE | 140 | Vi/BV |
| EARL LA PETITE BORDERIE | ST JUST LUZAC | 200 | BV |
| EARL LE CHEMIN DES PRES | NIEULLE SUR SEUDRE | 210 | BV |
| EARL DU MARAIS GATS | ST JUST LUZAC | 215 | BV |
| GAEC LE BOISROND | ST JUST LUZAC | 230 | BL/BV |
| EARL DU PORT PARADIS | NIEULLE SUR SEUDRE | 245 | BV |
| M ROGER THIERRY | MARENNES | 275 | BL/BV |
| GAEC CHAGNEAUD | ST JUST LUZAC | 551 | BV |

Exploitations de la CCIO

| Nom | Prénom | nom de l'exploitation | Commune | Typologie | Surface totale (ha) |
|---|---|---|---|---|---|
| CHARPENTIER | Aymeric | | Saint Georges d'Oléron | arboriculture | 2 |
| Les haies d'Oléron | SAVRY Eric | | Saint Pierre d'Oléron | pépinière | |
| CORTES | Francis | | Saint Pierre d'Oléron | pépinière | |
| LATASTE | Sébastien | | Saint Denis d'Oléron | petits fruits | 1,5 |
| CLAVIER | Christian | La Safranière d'Oléron | Saint Denis d'Oléron | plantes aromatiques / truffes / safran | 3 |
| SAINT MARTIN | Lydie | | Saint Pierre d'Oléron | centre équestre | 7 |
| LE PADDOCK | PERRINEAU José | | Saint Pierre d'Oléron | centre équestre | 86 |
| ARNOUX | Bruno | | Saint Pierre d'Oléron | centre équestre | 43,5 |
| DODIN | Fabien | Route départementale | Dolus d'Oléron | centre équestre | |
| SEGUIER | Nicolas | | Saint Georges d'Oléron | élevage | 40 |
| CHEVALIER | Adrien | | Saint Denis d'Oléron | élevage | 120 |
| THIBAUDEAU | Christine | GAEC La Motte Chalon | Saint Denis d'Oléron | élevage | 135 |
| BRIZARD | Claude | | Saint Pierre d'Oléron | élevage | 15 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| BON | Alain | | Saint Pierre d'Oléron | élevage | 16 |
| RENOUX | Marinette | | St Pierre d'Oléron | élevage | 76 |
| MOTARD | | | Grand Village Plage | élevage | 0,5 |
| BROIS | Alain | | Saint Pierre d'Oléron | élevage | 95,5 |
| GUINOT | Philippe | GAEC GUINOT | Saint Pierre d'Oléron | élevage / grandes cultures | 396 |
| THEMIER | Eric | | Saint Pierre d'Oléron | élevage / grandes cultures | 278 |
| Centre Équestre Airotel Oléron | | | Le Château d'Oléron | centre équestre | |
| Les écuries du Carbet | | | Saint Trojan les Bains | centre équestre | |
| EARL Chez Nous | | | Saint Georges d'Oléron | centre équestre | |
| METAYER | Jean-Luc | La brasserie des naufrageurs | Saint Georges d'Oléron | grandes cultures | 30 |
| EARL LA COLLINE | | | | | |
| SCEA DYONIS | | | | | |
| POUGNAUD | Christophe | | | | |
| SEGUIN | Nicolas | | Dolus d'Oléron | maraîchage | 22 |
| PARENT | Samuel | | Saint Pierre d'Oléron | maraîchage | 17 |
| SIMON | Benoît | GAEC Le Bois de la Lande | Saint Pierre d'Oléron | maraîchage | 11,64 |
| JUGIEAU | Catherine | | Saint Georges d'Oléron | maraîchage | 4,5 |
| ROBERT | Jacky | | Saint Pierre d'Oléron | maraîchage | 4 |
| MARTIN | Luc | | Saint Pierre d'Oléron | maraîchage | 3 |
| PACULL | Christophe | | Le Château d'Oléron | maraîchage | 1 |
| VAUZELLE | Gérard | | Saint Denis d'Oléron | maraîchage | 5,5 |
| HAMEURY | Stéphane | producteur de patates | Grand Village Plage | maraîchage | 0,5 |
| REIGNIER | Nicolas | | La Brée-les-Bains | maraîchage | 0,7 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| SERF | Julien | | Saint Georges d'Oléron | maraîchage | 1 |
| GRAS | Eric | | Saint Pierre d'Oléron | maraîchage | 2 |
| VAN DIJK | Aart | | Grand Village Plage | maraîchage | 3 |
| VILAIR | Eric | | Dolus d'Oléron | maraîchage / élevage | 2,54 |
| GORICHON | Lionel | | Saint Georges d'Oléron | maraîchage / élevage | 11,5 |
| TANCHAUD | Daniel | | Saint Denis d'Oléron | maraîchage / grandes cultures | 68,61 |
| VALLADE | David | | Saint Georges d'Oléron | viticulture | 12,2 |
| ROUSSELOT | Cyril | SCEA Rousselot | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 23,5 |
| TACHE | Sylvain | | Paillé | viticulture | 11,5 |
| JOUSSEMET | Robert | | Saint Georges d'Oléron | viticulture | 36,9 |
| BERNARD | Gérard | | Saint Denis d'Oléron | viticulture | 13 |
| MOREAU | Marie-Thèrese | | Saint Georges d'Oléron | viticulture | 30 |
| MAGE | Annie | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 5 |
| TESSIER | Roland | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 1,85 |
| MATHOU | Marie-Christine | | Saint Georges d'Oléron | viticulture | 6,5 |
| LELOUP | Thierry | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 9 |
| MAGE | Guy | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 9 |
| GALIGAZON | Damien | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 10 |
| GALIGAZON | Jean-Claude | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 12,8 |
| TESSIER | Franck | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 15 |
| PRIVAT | Dominique | | Saint Georges d'Oléron | viticulture | 22 |
| LIBNER | Vincent | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture | 30 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| SOURBIER | Joël | | Dolus d'Oléron | viticulture / arboriculture | 20 |
| BRANGER | Jean-Claude | | Dolus d'Oléron | viticulture / élevage | 18 |
| GENDREAU | Annette | | Saint Denis d'Oléron | viticulture / élevage | 34,5 |
| PELLETIER | Jean-Louis | EARL Pelletier | Saint Georges d'Oléron | viticulture / grandes cultures | 75 |
| RICHARD | Jean-Michel | | Saint Georges d'Oléron | viticulture / grandes cultures | 42,5 |
| AUVRAY | Louis | | Dolus d'Oléron | viticulture / grandes cultures | 69 |
| GAILLARD | Olga | | Saint Georges d'Oléron | viticulture / grandes cultures | 24 |
| MICHEAU | Erwan | | Saint Denis d'Oléron | viticulture / maraîchage | 27,5 |
| VAUZELLE | Marylène | | Saint Denis d'Oléron | viticulture / maraîchage | 15 |
| MICHEAU | Fabrice | | Saint Denis d'Oléron | viticulture / maraîchage | 22,1 |
| NADREAU | Christine | Le jardin de la Josière | Saint Georges d'Oléron | viticulture / maraîchage / grandes cultures / transformation | 103,84 |
| NADEAU | Olivier | Le Chai de la Grand'côte | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 28 |
| VINCENT | Christophe | Oléron Vigne et Vin | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 47 |
| PINARD | Maxime | | La Brée-les-Bains | viticulture / vinification | 85 |
| MORPAIN | Jean-Claude | | Saint Georges d'Oléron | viticulture / vinification | 11 |
| FAVRE | Pascal | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 41 |
| COULON | Didier | EARL Coulon et Fils | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 42 |
| MAGE | Samuel | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 29 |
| PRADERE | David | Vignoble d'Oléron Tardet-Pradere | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification | 35 |
| PROU | Joseph Daniel | | St Simon de Pellouaille | viticulture / vinification | 50 |
| JOYEAU | Sylvie | | Saint Georges d'Oléron | viticulture / vinification | 10,3 |
| DEVAUX | Françoise | | Saint Georges d'Oléron | viticulture / vinification | 8,6165 |
| JOYEAU | Jerome | | Saint Georges | viticulture / vinification | 11,39 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | d'Oléron | | |
| BAUD CHOLLET | Sylvain | SARL Baud Chollet Jacky | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification / maraîchage | 40 |
| CHOCARD | Marie Claire | | Saint Pierre d'Oléron | viticulture / vinification / maraîchage | 13 |

Sauniers

| **Nom Exploitation** | **Prénom** | **Commune** | **Nombre d'aires saunantes** |
|---|---|---|---|
| BONATTI | Guillaume | | |
| DA SILVA | Pierre | | |
| DERAEDT | Jean-Pierre | Saint Pierre d'Oléron | 140 |
| DHAUD | Cédric | | |
| DUBAULT | Joffrey | | |
| GLINCHE | Amandine | Saint Georges d'Oléron | |
| LA LUMINEUSE SARL | | | |
| MASSE | Guy | | |
| MONTAUZIER | Bernard | Le Château d'Oléron | |
| NEVEU | Hervé | | |

Annexe n° 2 :

Guide d'entretien des « personnes qualifiées » / Enquête expert pour le diagnostic agricole du SCOT du Pays Marennes Oléron

1 -Identité de l'expert :
Domaine d'intervention : élus, technique, fonction, mission sur le Pays

2- Perception des activités agricoles actuelles :
Quelles sont les types d'exploitations connues

- production majoritaires sur Marennes et sur Oléron (répartition géographique, proportion, dynamique)
- actuellement : Quelles spécificités /principales caractéristiques identifie-il ? par territoire ? par production ? nouvelle production émergente (type, nombre, pérennité) ?

Quels sont les filières de production connues ? leur proportion du + gros au plus petit
Quels sont les voies de commercialisation ? atouts, limites, volume
Quel retour au territoire ? Y a t'il des spécificités au sein du pays ?
Quelles sont, selon lui, les attentes du territoire vis-à-vis des exploitations agricoles, des filières ?

3- Aujourd'hui, quels enjeux identifie-t-il ?

- Pour l'agriculture ?
  - économie des exploitations ?, transmission / installation ?
  - l'évolution des exploitations ? nouvelle production (type, capacités acceptabilité du milieu, des hommes)
- Pour le territoire (rôle des agricultures, des exploitations)
  - Commercialisation des productions : filières, circuit court, vente directe, AMAP,
  - enjeux environnementaux : TVB, eau, paysages, risques naturels (submersion liées aux évolutions climatique)
    attentes ?
    urgences ?
  - Enjeux par rapport à l'habitat ? aux zones urbaines ? (cohabitation, proximité de bâtiments, de cultures , tolérance des habitants
  - Enjeux touristiques ?
  - Autres activités économiques :
    - tourisme,
    - conchyliculture, …
    - autres activités ?

4 – Au vu de ces enjeux, selon lui, comment voit-il l'agriculture dans 20 ans ?

- A quels objectifs/attentes doit répondre l'agriculture ?
- Quelles évolutions des activités agricoles cela va conduire ?
- Dans quelles conditions cela peut-il se mettre en œuvre ? pour avoir une cohabitation harmonieuse
  - pour les habitants ?
  - pour les autres activités économiques (tourisme, conchyliculture ….)
  - pour les enjeux environnementaux (TVB, paysage, biodiversité, ressource en eau (quantité et qualité) ?
    - Quels sont les points forts à mettre en avant ?
    - Quels sont liens à développer ?

Annexe n° 3 :
Potentiel agronomique

Production de tomate

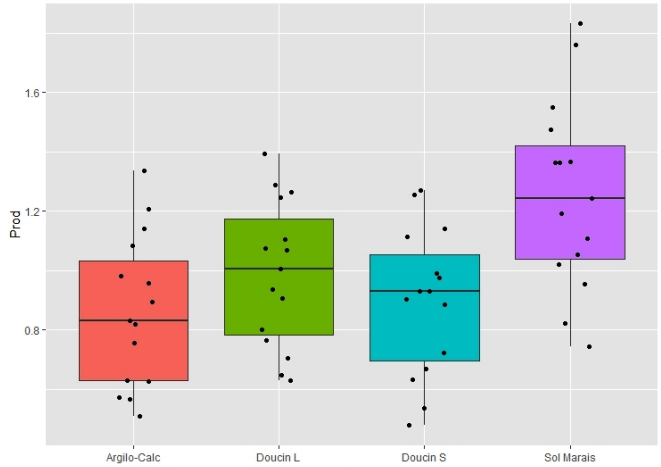


Potentiel fraise

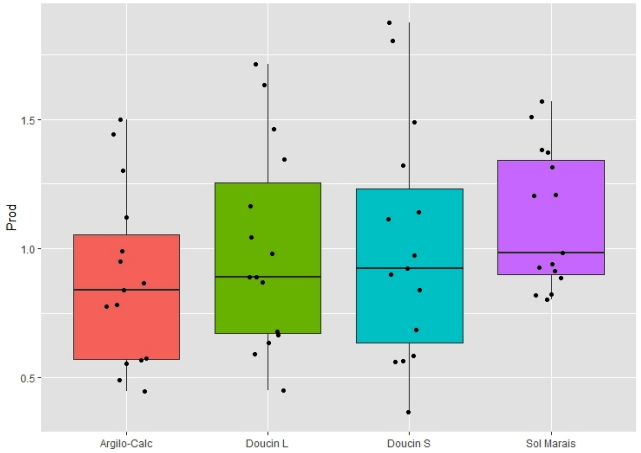


Potentiel maïs

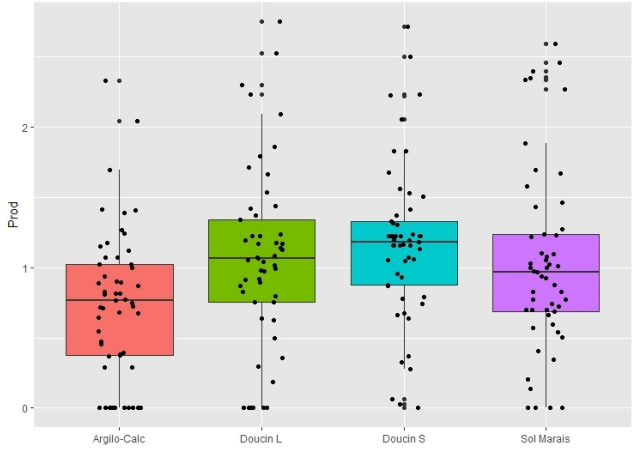


Potentiel blé

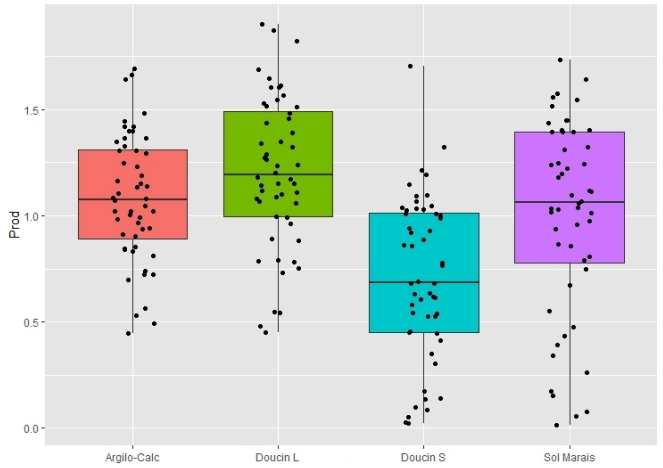

Annexe n° 4 :

**PAEN**

Les périmètres de **protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains** (PAEN) sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.

La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le POS/PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Toute réduction de ce périmètre se réalise par décret.

Un programme d'action est élaboré par le département, avec l'accord des communes et avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts ONF (si concerné), du PNR ou de l'organe de gestion du parc national (le cas échéant).

Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

A l'intérieur de ce périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption.

En zone espace naturel sensible (ENS), la préemption se fait par exercice du droit de préemption ENS ; hors zone ENS, par mobilisation du droit de préemption Safer, à la demande et au nom du département, dans le cadre d'une convention département-Safer.

La préemption s'applique notamment sur tout terrain bâti ou non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux.

En Région Ile-de-France, l'Agence des espaces verts (AEV) peut également acquérir des biens à l'amiable, avec l'accord du département.

Les biens acquis intègrent le domaine privé de la collectivité locale ou de l'établissement public et doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'action. Ils ne peuvent être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser du PLU.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME

**Contact :**
:Jérôme MOUSSEAU
(chargé de mission aménagement)
Chambre d'agriculture
de la Charente-Maritime
2 avenue de Fétilly
CS 85074
17074 LA ROCHELLE Cx 9
05 46 50 45 00
**www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr**